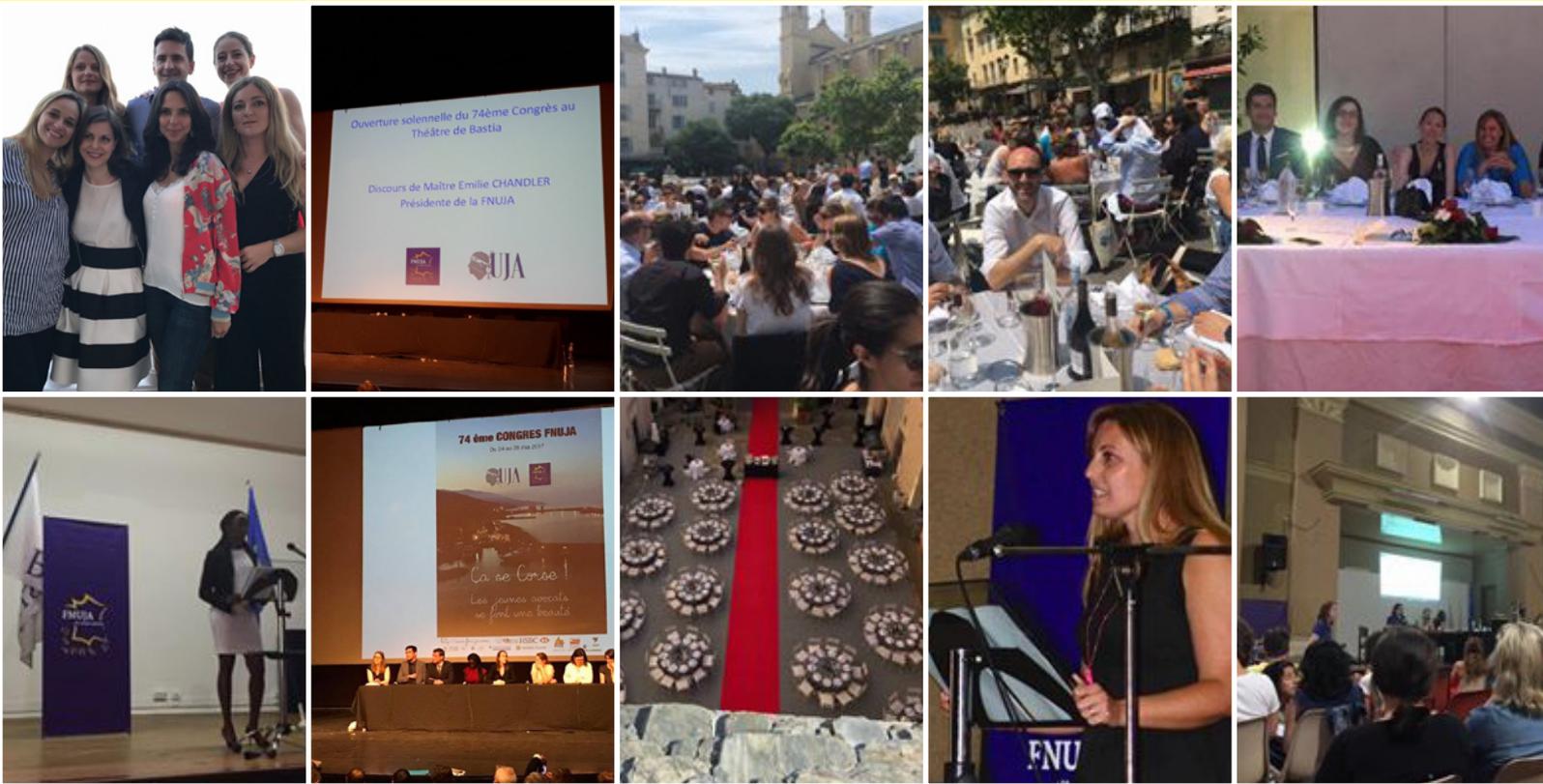




JEUNES AVOCATS

N°121 / 2ÈME TRIMESTRE 2017

MAGAZINE



RETOUR SUR LE 74^E CONGRÈS DE LA FNUJA À BASTIA

Un bon été à tous et à la rentrée





Nous nous concentrons sur l'économie la plus importante au monde. La vôtre.

Votre **Personal Economy**⁽¹⁾ est unique et en constante évolution. En vous écoutant, votre conseiller comprend ce qui compte vraiment pour vous et ce qui la constitue. Il prend en compte les liens entre les différentes facettes de votre vie : votre famille, votre maison, votre carrière ou vos passions, pour vous conseiller et vous proposer des solutions adaptées à votre situation et à vos aspirations. Avec HSBC Premier, vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure, au service de votre **Personal Economy**⁽¹⁾.

Rencontrez votre conseiller pour développer votre **Personal Economy**⁽¹⁾.
Rendez-vous en agence
[hsbc.fr/personal-economy](https://www.hsbc.fr/personal-economy)

0 810 17 17 17 Service 0,09 € / appel
* prix appel



(1) Economie Personnelle. HSBC France - Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris - 103, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris - Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - www.orias.fr) sous le n° 07 005 894.

S O M M A I R E



Palais de Justice
4, bd du palais - 75001 Paris
Tél. : 01 56 79 10 00
Email : info@fnuja.com

Directeur de la publication
Alexandra Boisramé

Rédactrice en chef
Aminata Niakate

Conception graphique
et direction artistique
Agence LEXposia



Régie publicitaire
Agence LEXposia
16 rue Henri Barbusse
92 110 Clichy la Garenne
Tél. : 01 44 83 66 70

Jeunes Avocats
est édité par la FNUJA

Imprimé en France

L'ensemble des documents publiés sont placés sous le copyright JEUNES AVOCATS. Tous les droits en sont réservés. Toute reproduction, même partielle, est interdite. Sauf accord spécifique, les documents confiés à JEUNES AVOCATS, qu'ils soient publiés ou non, ne sont ni rendus, ni renvoyés. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

- 5 > **Edito**
- 7 > **Les membres du bureau 2017/2018**
Présentation du Bureau de la FNUJA
pour l'année 2017-2018
- 8 > **Les Présidents de Commissions**
Présentation des Présidents de Commissions
de la FNUJA pour l'année 2017-2018
- 9 > **Les délégués nationaux**
Présentation des Délégués Nationaux
de la FNUJA pour l'année 2017-2018
- 11 > **Cadrage**
Discours d'Emilie Chandler,
Présidente sortante de la FNUJA
- 18 > **Objectif**
Discours d'Alexandra Boisramé,
nouvelle Présidente de la FNUJA
- 24 > **Panorama**
Discours d'Aminata Niakate,
nouvelle première Vice-Présidente de la FNUJA
- 30 > **Motions**
- 35 > **Congrès**

AIDAVOCAT

LES SOLUTIONS LOGICIELLES ANAAFA

GESTION

690€ HT

PAR LICENCE
MONOPOSTE

- Gestion des dossiers clients
- Gestion électronique documentaire (GED)
- Gestion du temps passé sur les dossiers
 - Annuaire du cabinet
 - Agenda synchronisé avec Outlook
 - Tâches et échéances du cabinet
- Automatisation de la facturation et des relances clients
 - Gestion des états de frais
 - RPVA
 - Suivi financier des clients
- Fonctionnement seul ou intégré à AIDAVOCAT COMPTA

COMMANDE / CONTACT : aidavocat@anaafa.fr | 01 44 68 61 03

SCANNEZ
ET COMMANDEZ



DÉJÀ UTILISATEUR ?

Pour tout utilisateur bénéficiant d'un contrat de maintenance, l'ANAFA fournira sans surcoût son logiciel durant les 12 mois suivant sa sortie. Les utilisateurs sans contrat de maintenance pourront bien entendu en faire l'acquisition au tarif public.

CONFIGURATION MINIMALE REQUISE

Compatibilité : PC.
Système d'exploitation : Windows 7 et versions supérieures.
Espace disque : 20 Go disponibles pour installation.
Mémoire vive : 1 Go de RAM / 2 Go conseillé.
Résolution : 1280 x 1024 ou 1440 x 900 et résolutions supérieures.
Internet : accès conseillé.
Bureautique : Pack Office 2007 minimum





Alexandra BOISRAME
Présidente de la FNUJA

De la Côte méditerranéenne à la Côte Atlantique

C'est à Bastia que nous nous sommes quittés à l'issue d'un merveilleux congrès dont nous sommes rentrés la tête pleine de beaux souvenirs.

Une nouvelle année a donc commencé et pas des moindres puisque nous devons mener campagne pour les élections au Conseil National des Barreaux.

Nous nous ferons fort de porter notre doctrine tout au long de cette année, vous retrouverez dans ce jeune avocat magazine toutes les motions que nous avons adoptées.

Vous retrouverez également la composition du nouveau bureau de la FNUJA ainsi que les délégués nationaux qui sont nos liens indispensables sur le terrain et les Présidents de commissions avec lesquels prendre contact afin de participer aux travaux de l'année à venir.

Dés la rentrée la FNUJA repartira sur les routes de France afin de dispenser des formations destinées aux jeunes avocats et à la profession toute entière. Toujours et encore plus tournée vers l'entrepreneuriat et l'avenir, la FNUJA innovera cette année avec la caravane du numérique.

C'est à Bayonne en mai 2018 que s'achèvera cette route après une année riche en événements puisque notre fédération fêtera ses 70 ans, 70 ans de syndicalisme, 70 ans que conformément au mandat que vous nous confiait nous portons votre voix.

Il s'agit donc du calme avant la tempête, nous vous souhaitons une bonne lecture ainsi qu'un bel été.

SOLUTION **PRÉVOYANCE** KERALIS

BÉNÉFICIEZ DE VOS GARANTIES
DÈS 30 JOURS

**PLUS DE GARANTIES
C'EST L'ASSURANCE DE
PRESTATIONS AUGMENTÉES
ET DE REMBOURSEMENTS
PLUS RAPIDES.**

Concrètement la **prise en charge du salaire** est plus importante, la **rente d'invalidité** est majorée jusqu'à 100 % du net, le **capital décès** est augmenté voire doublé et le **délai de carence** est réduit à 30 jours au lieu de 90. Et en plus, nous mettons à disposition un nouveau **service d'assistance**, gratuitement.

Sans augmentation de nos cotisations, notre **SOLUTION PRÉVOYANCE** assure vos collaborateurs contre tous les aléas de la vie.



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

Présentation du Bureau de la FNUJA pour l'année 2017-2018

Le Bureau de la FNUJA est composé de neuf membres, élus pour un an, qui se réunissent régulièrement. Il applique, sous la direction du Président, les décisions prises par le Congrès et le Comité national de la FNUJA. C'est l'organe exécutif de la Fédération.

Alexandra BOISRAME (UJA d'AIX EN PROVENCE) et Aminata NIAKATE (UJA de PARIS) et ont respectivement été élues Présidente et 1er Vice-Présidente par le Congrès réuni à Bastia le 27 mai 2017.

Les sept autres membres du Bureau de la FNUJA pour l'exercice 2017-2018 ont été élus au premier Comité National suivant le Congrès.



Présidente :

Alexandra BOISRAME

9 avenue Victor Hugo - 13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 27 87 44 - Fax : 04 42 26 27 48

Contact : president@fnuja.com



Secrétaire Général Paris :

Damien STALDER

35 rue des archives - 75004 Paris

Tél : 01 44 40 28 88 - Fax : 01 44 40 28 89

Contact : sgparis@fnuja.com



Première Vice-Présidente :

Aminata NIAKATE

5 rue Saint-Philippe du Roule - 75008 Paris

Tél : 01 44 29 33 70 - Fax : 01 44 29 33 20

Contact : 1ervp@fnuja.com



Secrétaire Générale Province :

Caroline HERRY

55 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly Sur Seine

Tél: 01.85.09.25.27 - Fax: 01.85.09.20.37

Contact : sgprovince@fnuja.com



Vice-Président Province :

Jean-Baptiste BLANC

102 rue Grignan - 13001 Marseille

Tél : 04 91 33 20 06 - Fax : 04 91 04 07 82

Contact : vpprovince@fnuja.com



Membre du Bureau Paris :

Boris ROSENTHAL

16, Quai des Célestins - 75004 Paris

Tél. 01 44 54 38 92 - Fax 01 44 54 38 99

Contact : membrebureauparis@fnuja.com



Vice-Présidente Paris :

Catheline MODAT

11 bis rue Scribe - 75009 Paris

Tél : 01 53 43 83 83 - Fax : 01 56 72 84 43

Contact : vpparis@fnuja.com



Membre du Bureau Province :

Simon WARYNSKI

8 place de l'Université - 67000 Strasbourg

Tél : 03 90 41 08 68 - Fax : 09 72 38 97 45

Contact : membrebureauprovince@fnuja.com



Trésorier :

Sandrine VARA

119 rue Pierre Corneille - 69003 Lyon

Tél : 04 72 60 89 68 - Fax : 04 78 38 92 45

Contact : tresorier@fnuja.com

Présentation des Présidents de Commissions de la FNUJA pour l'année 2017-2018

COMMISSION AIDE JURIDICTIONNELLE & HONORAIRES

Hélène Laudic-Baron
36 Rue Nationale - BP 224
35302 Fougères Cédex
Tél. 02 99 94 25 93
Fax. 02 99 94 44 18
hlaudicbaron@yahoo.fr

Jade Sarraj
2 bis rue du Bouloi
75001 Paris
Tél. 09 82 47 77 89
Fax. 09 57 60 45 94
jade@sarraj-avocat.fr>

COMMISSION COLLABORATION

Charles Edouard Pelletier
68 Avenue des Vosges
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 24 00 04
Fax. 03 88 24 59 20
charles-edouard@
pelletier-avocat.fr

Louise Hubert
63, bd Malesherbes
75008 Paris
Tél. 09 53 95 45 38
Fax. 09 58 95 45 38
louisehubert.avocat@
gmail.com

COMMISSION DROIT PENAL & LIBERTES

Sonia Ouled-Cheikh
1, Cours Gambetta
13100 Aix-En-Provence
Tél. 04.42.37.16.50 –
0618766588
Fax. : 04.42.97.26.16
soc.avocat@gmail.com

Christophe Cervantes
15 Quai Koch
67000 Strasbourg
Tél. 03 90 00 01 30
chris.cervantes@free.fr

Antonin Pechard
82 Boulevard de Sébastopol
75003 Paris
Tél. 01 85 53 06 80
avocat@pechard.org

COMMISSION EXERCICE DU DROIT ET GOUVERNANCE

Sandrine Mathieu
2, boulevard de Gabès
13008 Marseille
Tél. 04 91 32 30 70
Fax. 04 91 32 30 71
sandrine.mathieu@
vlgavocats.com

Nicolas Guerrero
31 Boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél. 01 43 21 05 11
Fax. 01 80 48 11 23
contact@
guerrero-avocat.com

COMMISSION EGALITE

Caroline Gelly
119 Rue Pierre Corneille
69003 Lyon
Tél. 04 72 60 89 68
Fax. 04 78 38 92 45
caroline@gelly-avocat.fr

Marine Franc
22, avenue de la Grande
Armée
75017 Paris
Tél. 01 47 63 37 22
Fax. 01 42 67 83 05
mfranc.avocat@gmail.com

COMMISSION FORMATION

Florent Verdier
42 rue de Landiras
33000 Bordeaux
cabinet@verdier-avocat.com

COMMISSION INSTALLATION ASSOCIATION & DEVELOPPEMENT DE CARRIERE

Brice Combe
127 rue de Rome
13006 Marseille
Tél. 04 91 98 21 27
Fax. 09 82 63 37 60
brice.combe.avocat@
gmail.com

Aurélien Ascher
62 Rue de Maubeuge
75009 Paris
Tél. 01 73 79 24 22
Fax. 01 73 79 20 43
aa@ascher-avocat.com

COMMISSION INTERNATIONAL

Calvin Job
16 quai des Célestins
75004 Paris
calvinjob@gmail.com

COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES & PROSPECTIVE

Hadrien Chouamier
10 avenue Anita Conti
35400 Saint-Malo
Tél. 02 57 64 00 55
Fax. 02 57 64 00 58
nouvelletechnologies@
fnuja.com

Marion Couffignal
7, rue Auber
75009 Paris
Tél. 01 44 56 03 30
Fax. 01 44 56 03 31
nouvelletechnologies@
fnuja.com

COMMISSION PROTECTION SOCIALE & PARITARISME

Frank Peterson
7 rue du bac
75007 Paris
Tél. 01 85 09 96 65
Fax. 01 85 09 34 55
fp@peterson-avocat.fr

Présentation des Délégués Nationaux de la FNUJA

pour l'année 2017-2018

Delphine Binet - Déléguée FNUJA

7 cours Pasteur - 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 29 17 07 - Fax 05 56 44 61 03
delphinebinet.avocat@gmail.com

François Morabito - Délégué FNUJA

32 rue Grignan - 13001 Marseille
Tél. 04 91 54 73 51 - Fax. 04 91 54 01 39
f.morabito.avocat@gmail.com

Julie Blanchon - Déléguée FNUJA

4, Place Saint Pierre - Vienne Cedex 38217
Tél. 04 74 85 88 22 - Fax 04 74 85 10 14
blanchon.julie@yahoo.fr

Marie-Dominique Moustard - Déléguée FNUJA

4 Allée Yves Montand Les Jardins du Cardinal
13100 Aix En Provence
Tél. 04 42 21 03 33 - Fax. 04 42 21 03 32
mdmoustard.avocat@outlook.fr

Julien Ceppodomo - Délégué FNUJA

19 rue des Etats-Unis - 06400 Cannes
Tél 06 95 96 92 21 - Fax 04 83 33 98 80
jc@ceppodomo-avocat.fr

Antonin Pechard - Délégué FNUJA

82 Boulevard de Sébastopol - 75003 Paris
Tél. 01 85 53 06 80
avocat@pechard.org

Xavier Fruton - Délégué FNUJA

36 rue Tonduti de l'Escarène - 06000 Nice
Tél. 04 92 00 27 27
contact@xavier-fruton.fr

Charles-Edouard Pelletier - Délégué FNUJA

68, avenue des Vosges - 67000 Strasbourg
Tél. 03.88.24.00.04 - Fax 03.88.24.59.20
ce.pelletier@yahoo.fr

Ange-Aurore Hugon Vives - Déléguée Fnuja

5 Avenue Gambetta - 06600 Antibes
Tél. 04 93 34 20 46 - Fax 04 93 34 08 02
hugonvives@gmail.com

Jade Sarraj - Déléguée FNUJA

2 bis rue du Bouloi - 75001 Paris
Tél. 09 82 47 77 89 - Fax. 09 57 60 45 94
jade@sarraj-avocat.fr

Sandrine Monti - Déléguée FNUJA

17 rue Dumont d Urville - BP 36183 Caen Cedex 4 14061
Tél: 09 86 18 44 30 - Fax: 09 81 40 97 20
s.monti@jurisvoxa.com

Sandie Theolas - Déléguée FNUJA

8, rue Pasteur - 59110 La Madeleine
Tél. 03 20 87 88 72 - Fax. 03 20 47 70 42
stheolas@gmaton-avocat.com

Il est temps de passer à **Kleos**

Testez gratuitement Kleos sur
www.wk-logiciels.fr

Créé par des avocats pour des avocats,

Kleos vous permet de consacrer plus de temps à la gestion de vos clients

 **+ 13 000**
utilisateurs

 Données hébergées sur des
**SERVEURS HAUTEMENT
SÉCURISÉS**

 **LABÉLISÉ RPVA**

 Sauvegarde
QUOTIDIENNE
de vos données

 **DISPONIBILITÉ**
permanente

 Accès à vos données
OÙ et **QUAND** vous le souhaitez

 Abonnement mensuel
SANS ENGAGEMENT
de durée

 **ZÉRO** contrainte
de lieu de travail

 **PAS D'INVESTISSEMENT**
dans du matériel informatique lourd

 Stockage **ILLIMITÉ**
de tous vos dossiers

Une équipe commerciale à votre écoute :

Par téléphone : **01 85 58 32 30**

Par e-mail : kleos@wkl.fr

www.wk-logiciels.fr

Discours d'Emilie Chandler, Présidente sortante de la FNUJA



Emilie Chandler
Présidente
de la FNUJA pour
l'année 2016-2017

*« Pour toi, je n'ai plus que cette dernière chose à te dire.
Ne crains pas le passé. Si l'on te dit qu'il est irrévocable, n'en crois rien.*

*Le passé, le présent et l'avenir ne sont qu'un instant.
Le temps et l'espace, la succession et l'extension ne sont qu'une
des conditions accidentelles de la pensée.*

*L'imagination peut les transcender et se mouvoir dans une
sphère libre peuplée d'existences idéales et les choses, elles
aussi, sont, dans leur essence, ce que nous choisissons de
faire».*

Que ces mots d'Oscar Wilde de *Profundis* éclairent nos travaux.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Garde des sceaux,
Où êtes-vous? L'an dernier nous vous avons cherché,
cette année encore vous brillez par votre absence... Nous
avons pourtant tant de choses à nous dire. Vous avez tant
de décrets à nous présenter... 328 ces derniers jours...
venus réformer nos règles de procédures et les droits des
justiciables...

Monsieur le Maire de Bastia, Monsieur Savelli, nous
mesurons le privilège de passer notre 74ème congrès dans
votre ville,

Monsieur le Président de l'exécutif de l'assemblée de Corse,
Monsieur Siméoni, merci pour votre présence à nos côtés
en ces temps tumultueux,

Monsieur le représentant du Conseil National des Barreaux,
Monsieur Jean-Bernard Thomas, l'institution que vous

représentez verra sa composition renouvelée en cette fin
d'année et je ne doute pas que notre syndicat y conservera
sa première place.

L'énergie de la FNUJA ne tarira pas, c'est une certitude,
Monsieur le Bâtonnier de Paris, Monsieur Frédéric Sicard,
Madame la Bâtonnière élue de Paris, Madame Marie-Aimée
Peyron,

Je sais l'organisation de votre équipe pour être présents à
nos côtés aujourd'hui et vous en remercie. Vous représentez
le barreau parisien auquel j'appartiens et je ne doute pas
que vous saurez maintenir le dialogue nécessaire entre les
avocats dans les mois à venir à l'image du lien renouvelé
avec le barreau de Bastia en ce premier jour de congrès des
jeunes avocats.

Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers,
Monsieur Yves Mahiu,

Nos rapports ne sont pas toujours simples, nos avis
divergent souvent mais n'est-ce pas le contradictoire qui
permet de faire progresser le débat?

Je vous taquine mais je me réjouis de votre présence à nos
côtés ce matin pour nous présenter votre vision de l'avocat
du futur dans le cadre de notre première table ronde,
Monsieur le Président de l'Union Nationale des Professions
Libérales, Monsieur Michel Chassang, merci de votre
soutien à toute épreuve, vous avez toujours cru en nos
projets, je le sais,

Mesdames, Messieurs les Hauts Magistrats, Monsieur
le Procureur de la République, Monsieur le Président du
Tribunal de Grande Instance de Bastia,

Les jeunes avocats attachent une grande importance aux
relations qui existent entre nos professions. A l'issue de
ce congrès, une motion en ce sens devrait être adoptée et
nous devons travailler ensemble à renforcer ce lien dans
l'intérêt du justiciable qui ne doit jamais faire les frais d'une
cordialité de façade derrière laquelle se cacheraient une
incompréhension contreproductive,

Madame la représentante du SAF, Madame Régine
Barthélemy,

Monsieur le représentant de l'ACE, Monsieur Gilles Petit, nos
syndicats adoptent parfois des positions contraires mais je
garde de cette année, le souvenir d'échanges fructueux sur
les grands sujets sociétaux relatifs aux libertés publiques et
à l'intérêt de tous.

Mesdames et Messieurs les représentants des délégations étrangères,
Monsieur le Bâtonnier de Bastia, Monsieur le Bâtonnier élu,
Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil National des Barreaux,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Membres d'Honneurs de notre fédération,
Monsieur le Président de la Fédération Africaine de l'Union des Jeunes Avocats (FAUJA), Monsieur Ismael Naino,
Monsieur le Président de l'Association des Jeunes Avocats Tunisiens, Monsieur Yassin Younsi, les organisations que vous présidez sont les sœurs de notre fédération,
Que nos liens solides se renforcent encore davantage,
Monsieur le représentant de l'ANAFAA,
Monsieur le Président de KERALIS,
Monsieur le représentant de l'Association des Jeunes Magistrats,
Mesdames et Messieurs les membres de l'association des Corses du Palais, qui organisent une formation juriscorsica durant ce congrès,
Mesdames, Messieurs les Présidents des Unions de Jeunes Avocats de Paris, de Marseille, de Lille, de Strasbourg, d'Aix, de Rennes, de Nantes, de Lille, de Guadeloupe, de Bordeaux, et de l'ensemble des barreaux de France,
Vous m'avez apporté un soutien indéfectible cette année et je vous en suis infiniment reconnaissante.
Sans vous, notre fédération n'existerait pas !
Chère Valérie, Chère Anne Christine, Chère UJA de Bastia,
Je sais l'énergie déployée pour l'organisation de ce congrès.
Vous nous accueillez avec tout ce que la Corse a de plus beau à nous offrir et je sais qu'à l'instar du congrès de 1977 qui s'est tenu ici, l'ensemble des participants du congrès de 2017 ou «ça se corse, les jeunes avocats se font une beauté», gardera le souvenir ému d'un congrès inoubliable tant par la qualité de l'accueil que par la qualité de nos travaux.
Mes Chers Confrères,
Chers amis,
Il y a 40 ans, les jeunes avocats se réunissaient en Corse. Les participants de ce congrès de 1977 m'en ont toujours parlé avec beaucoup d'émotion.
Cet anniversaire m'a interrogée et je suis partie, durant toute l'année, à la recherche de témoignages de mes prédécesseurs, de ceux qui ont fait ce que notre syndicat est depuis 70 ans.
J'ai donc échangé avec un bon nombre d'anciens présidents et de membres d'honneurs que je remercie d'avoir bien voulu partager leurs souvenirs ainsi que les archives de

notre fédération.

Puis un jour, sans me prévenir, l'un d'entre eux (Olivier Bernheim) a déposé à ma toque un rapport avec une motion adoptée au congrès de Bastia : une motion sur le serment d'Avocat adoptée en ces lieux et qui avait fait l'objet de nombreux échanges, consignés dans le procès-verbal. De ce serment nous tirons notre ADN, nos valeurs et notre engagement, quel que soit notre barreau d'appartenance, notre domaine de compétence ou notre mode d'exercice. N'oublions jamais l'essence même de notre serment qui nous guide d'abord à servir au mieux les justiciables et l'intérêt de nos clients. A l'issue de nos travaux, nous irons porter nos idées auprès de nos nouveaux interlocuteurs. Qu'il s'agisse de la chancellerie, du ministère de l'économie, du ministère de l'égalité entre les hommes et les femmes ou encore du ministère du numérique, les pouvoirs publics pourront compter sur la FNUJA.

*

Je ne vous ai pas habitués jusque-là à des discours drôles ou poignants. Je ne dérogerai donc pas à ce principe. Vous m'avez donné votre confiance et il me revient de vous donner un rapport moral et un bilan d'actions menées. Une année s'est écoulée depuis le congrès de Nancy. Les motions que nous avons votées ont été portées par nos élus. Les Uja se sont renouvelées, des partenariats nationaux ont vu le jour, l'entrepreneuriat a porté nos combats, et à l'issue de notre assemblée générale de samedi je passerai le flambeau qui porte la lumière émanant de chacun de vous à mes successeurs. Il n'est pas de Président de notre fédération qui soit perpétuel et c'est cela même notre force. Notre jeunesse, notre diversité, notre énergie constituent le tourbillon de vie de notre fédération, forte, vigoureuse et créatrice car en constant renouvellement. Ne nous laissons jamais dicter nos choix par le passé. Je me retrouve par devant vous aujourd'hui à la place de mes premières amours, sur les planches de ce théâtre; Bastia nous accueille et si j'opère une mise en abyme, j'y retrouve l'avocat, acteur de la société et personnage de premier plan dans la cité. Une robe pour costume, le verbe comme outil et toujours l'intelligence de la raison pour une profession qui œuvre dans l'intérêt d'une société en perpétuel mouvement. Nos tables rondes de ce matin ont rappelé que notre profession doit savoir évoluer et que l'avocat peut et doit être l'entrepreneur de son cabinet. Il y a plusieurs années, nous nous sommes retrouvés en comité décentralisé à Bastia et nous gardons tous

de ce moment le souvenir fort du resserrement de nos liens puissants au moment du retour dans nos régions respectives.

De la Corse, admirons le respect de la tradition et l'absence de peur dans les combats difficiles.

Du drapeau corse faisons nôtre le bandeau initialement sur les yeux puis relevé sur le front comme gage d'une clairvoyance à toute épreuve.

*

Il y a quelques jours, le nouveau Président de la République a été élu.

Nous connaissons maintenant le nom de notre garde des sceaux qui s'est excusé hier soir tardivement de son absence à notre congrès.

La France a fait le choix du changement et a prouvé encore une fois son respect des valeurs républicaines.

De nombreuses institutions et représentants de la profession ont ouvertement appelé à voter pour un candidat nommé. La FNUJA a préféré rappeler son attachement à la liberté et au respect de chacun. N'oublions jamais de veiller à préserver notre indépendance qui est essentielle.

Puisse cette nouvelle mandature faire renaître l'espoir dans nos rangs et ouvrir davantage les perspectives qu'offre le marché du droit aux avocats.

*

Vous faire état du bilan annuel du président conduit nécessairement à l'introspection de notre fédération.

Au moment où je prononce ces mots, nous sommes toujours le premier syndicat d'avocats au niveau national. Cette place qui est la nôtre nous est enviée.

Mais loin de nous endormir, nous devons, tel le coq au lever du jour, être vigilants et rester les premiers lanceurs d'alerte.

L'avocat de 2017 est un acteur de la cité et défenseur des libertés individuelles

L'an dernier nous avons découvert avec effroi le terrorisme qui touchait nos proches. Nous étions tous ensemble le 13 novembre, veille de comitè. Je sais qu'au moment où je vous lis ces mots, le froid se fait sentir et nous avons une pensée pour Myriam, avocate au barreau de Nice et membre de notre famille syndicale, qui nous a quitté...

Nous avons appris à vivre autrement et les avocats ont aidé la société à se relever et se dressent pour l'aider à résister.

Parce que nous n'avons pas peur...jamais.

Au moment où les détenus sont oubliés, nous nous efforçons de travailler à la reconnaissance de leurs droits. Nous nous associons aux travaux de l'observatoire international des prisons pour porter la voix de ceux qu'on n'entend pas devant les juridictions comme pour la maison d'arrêt de

Fresnes il y a quelques semaines à peine où nous avons saisi le juge administratif sur les conditions de détention infâmes infligées aux condamnés.

Nous avons défendu les avocats étrangers en danger au côté de l'Observatoire international des avocats en danger.

Plus encore, nous avons contribué aux travaux et au débat relatifs au projet de loi «sécurité» à l'assemblée nationale où nous avons pu rappeler que l'avocat n'est pas qu'un «empêcheur de tourner en rond» mais qu'il participe aussi et surtout au bon fonctionnement de la justice. Nous avons présenté notre position sur le quantum des peines, sur la protection et l'anonymat des forces de l'ordre ainsi que sur les difficultés procédurales engendrées.

Parce que comme l'exprimait Balzac : «le jeune avocat sans causes, le jeune médecin sans clients, sont les deux plus grandes expressions du désespoir décent».

Nous sommes les garants de la liberté mais pas seulement.

Le secret professionnel de l'avocat

Nous sommes également les garants, auprès des justiciables, du secret professionnel, celui-là même que certains pourtant consentiraient à voir galvauder.

Ce secret, ce n'est pas celui qui soustrait le citoyen ou l'entreprise du champ de la justice mais au contraire celui qui leur garantit l'accès plein et entier à une justice équitable, ce n'est pas celui qui protège des intérêts corporatistes, c'est celui qui donne à l'avocat les moyens pleins et entiers de défendre les intérêts de son client en toute indépendance.

Il nous permet de donner une réalité aux valeurs que contient notre serment, en toutes circonstances, qu'il s'agisse des confidences d'une personne physique ou du secret des affaires. Ne le laissons pas nous échapper.

L'avocat est le professionnel du droit au service du justiciable

L'avocat n'existe que pour et par son client. Un avocat sans client est un avocat mort. Défendre notre profession, c'est permettre au justiciable d'avoir une robe noire à ses côtés lors de la fusion de sa société ou encore lorsque son enfant se fera agresser et qu'il faudra aller à l'audience.

Nous avons encore une fois cette année mis notre énergie au service du droit au sens noble du terme en menant une réflexion sur la réforme du régime des obligations et du droit de la responsabilité.

Les cliniques juridiques ont également animé nos débats et feront l'objet d'une nouvelle position doctrinale.

La justice prédictive au service du justiciable doit également nous porter vers une réflexion globale. Elle n'a pas vocation à faire disparaître l'avocat bien au contraire.

Elle va lui permettre de retrouver toute sa place de conseil et de stratège là où aujourd'hui il perd souvent du temps dans la gestion administrative de son cabinet ou dans des audiences interminables.

Votre engagement politique et syndical est précieux.

Nos défaites et surtout nos victoires doivent toujours avoir pour finalité l'intérêt, de ces hommes et de ces femmes au quotidien ordinaire ou à la vie tumultueuse, de ces entreprises, petites ou cotées en bourse, ne pas être avocat pour briller mais bien pour éclairer

*

Monsieur le Garde des Sceaux Urvoas a rappelé à l'occasion de chacun des discours prononcés devant notre profession, la cacophonie qu'il constatait lorsque celle-ci devait porter sa voix devant les pouvoirs publics.

C'est un fait et la politique de l'autruche n'est pas admissible. J'ose espérer que notre profession retrouvera rapidement une unité car les clivages ne feront que nous éloigner des vraies difficultés à surmonter.

*

L'année a commencé avec le vote sur l'article 15 du RIN, celui qui nous perturbe, celui qui nous fait peur.

Aurions-nous autant peur de lui si les difficultés financières étaient totalement étrangères à la profession ? J'en doute. En tout état de cause, la FNUJA a été attaquée alors qu'elle ne voulait que faire avancer la profession. A nos détracteurs, je voudrais dire «allez-y, nous sommes solides...».

Nous n'avons pas courbé l'échine. Bien au contraire...

Et nous sommes repartis au front en faisant adopter les modifications relatives au contrat de collaboration et au temps partiel du collaborateur et en soutenant une augmentation des rémunérations des salariés des cabinets d'avocats.

Rayonnement extérieur

Durant les 13 derniers mois, je vous ai proposé d'explorer d'autres voies et vous m'avez suivie dans ce concept de «faire rayonner la FNUJA».

Concept qui peut paraître un peu lunaire et que j'ai pris plaisir à accoler à la notion de transversalité.

Alors que personne ne nous attendait sur ce terrain, nous sommes allés bousculer les politiques avec l'idée un peu folle d'organiser une journée de formation et de débats, sans nous limiter au seul prisme de l'avocat et en mettant en avant le justiciable.

Ce projet a pu se concrétiser grâce au soutien indéfectible de Madame Florence Lardet de l'association des jeunes magistrats, de Madame Delphine Boesel de l'Observatoire international des prisons et de Monsieur Dominique Rizet, journaliste à BFM TV, sans qui ces regards croisés sur la

justice n'auraient pas pu voir le jour.

A force de communication et d'opiniâtreté, nous avons proposé une analyse de la situation carcérale en France ainsi qu'une étude sur la place de la victime, sous le contrôle de notre brillante commission pénale dont je remercie les présidents, Arnaud Adeline et Christophe Cervantes mais aussi Olivier Charles, toujours disponible pour traiter ce sujet.

Le point d'orgue de cette journée fut l'audition des candidats à l'élection présidentielle ou de leurs représentants. Au-delà de ces échanges, nous avons su faire revivre notre fédération au sein du débat politique.

Les équipes des candidats à l'élection présidentielles ont fait preuve d'attention à l'égard de notre doctrine et je crois que nous n'avons pas à rougir de cette performance.

La FNUJA doit poursuivre son chemin et retrouver son influence au-delà de notre profession. Les jeunes Avocats doivent être entendus par les politiques, au sein des ministères, des administrations et des organismes, non seulement pour répondre à des sollicitations mais aussi et surtout pour convaincre par notre force de proposition.

Le dialogue doit se poursuivre aux côtés des autres professionnels du droit, je pense aux notaires et aux huissiers de justice mais aussi à nos confrères étrangers venus en nombre aujourd'hui.

Nous devons aussi maintenir et développer les liens forts qui ont été noués à travers nos partenariats : France victime, le club des jeunes experts comptables, l'association des jeunes magistrats, le Défenseur des droits notamment...

J'en profite pour vous annoncer officiellement le lancement de l'enquête sur les discriminations le 1 juin 2017, réalisée en partenariat avec le Défenseur des droits et Ipsos et qui permettra une analyse précise des discriminations en tout genre au sein de notre profession et remercie Monsieur Jacques Toubon pour son soutien à toute épreuve.

Nous comptons sur vous !

Nos combats pour l'avenir de la profession

Les Jeunes Avocats ont montré cette année avec la FNUJA qu'ils s'intéressent à l'avenir de notre profession.

Notre doctrine n'a pas toujours été suivie à l'occasion des votes du CNB, notamment sur la collaboration qualifiante et ce au détriment de la profession toute entière ; pour autant, une formation de qualité à destination des impétrants doit rester une priorité absolue.

Nous ne pourrions redorer les lettres de noblesse de notre profession que si l'ensemble de nos représentants acceptent enfin de mettre de côté leurs intérêts personnels au bénéfice de l'intérêt collectif et de notre serment.

L'examen national est une première étape.

Les frais d'inscription nous ont aussi beaucoup mobilisés cette année et nous avons su montrer que les Jeunes Avocats ne se limitaient à faire entendre leur voix à l'intérieur de notre profession... bien au contraire. C'est en effet à la Chancellerie que nous avons porté notre combat afin de contrer la hausse de ces frais, votée trop rapidement par l'assemblée générale du CNB...

Je remercie ici Valentine Coudert, mon bras droit dans ce combat...

Il est maintenant nécessaire de permettre à nos successeurs d'arriver à créer un véritable statut de l'élève-avocat. La tâche est ardue mais j'ai bon espoir.

L'avenir de notre profession, c'était aussi l'audition par la commission menée par Monsieur Kami Haeri sur l'avocat du 21^{ème} siècle qui nous fait l'honneur de sa présence.

Alors que lors du dernier congrès en Corse, le rapport Darrois ouvrait les discussions à plusieurs professions, notre fédération à cette année été reçue pour parler de nous, de nos projets et de nos inquiétudes sans se limiter au numérique.

Mon Cher Kami, quel plaisir de retrouver des éléments de notre doctrine dans ce rapport complet et transversal. Merci à toi d'avoir accepté de venir nous présenter cet énorme travail devant les jeunes avocats un samedi matin d'hiver en comité national.

La CNBF ou l'intérêt de la profession toute entière

Nous avons également montré nos compétences en matière de retraite et les résultats de la campagne aux élections de la Caisse Nationale des Barreaux français a été un succès. Je forme le vœu que nous puissions faire avancer cet organisme et que la voix des jeunes avocats y soit considérée.

Des formations sur tout le territoire

Grâce à nos partenaires sans lesquels nos projets ne se seraient pas concrétisés ainsi, les caravanes de l'installation, de l'association et du développement de clientèle et de la médiation ont pu cette année encore parcourir les routes de France pour dispenser aux confrères des formations gratuites.

Je salue donc l'ANAFAFA représentée par Madame Nadine Serres, AG2R qui devrait vous remettre dans quelques jours un annuaire de notre fédération à jour, HSBC et Monsieur Ludovic Bannette, WOLTERS KLUWER, SCAPIMED, et la Gazette du Palais.

Echéances à venir

Dans quelques semaines, nous partirons en campagne

pour les élections au Conseil National des Barreaux et au sein de notre profession.

Nous avons modifié les règles de la communication dans le cadre de la campagne électorales à la CNBF. Il était temps. Les outils numériques dont nous disposons aujourd'hui doivent contribuer à rafraichir les règles du jeu.

Chers amis, vous pourrez compter sur les Jeunes Avocats, toujours plus engagés, dynamiques et motivés pour porter haut la voix de notre syndicat.

Prospectives

A l'heure du numérique, il nous faut accepter le changement et ne pas contempler les grands chantiers se mener hors notre présence.

L'organisation de nos cabinets doit être revue. Il nous faut mutualiser les moyens et envisager le développement économique de nos structures dans la transversalité.

Pourquoi mener une kabbale contre des créations de structures par des avocats qui osent bouger quelques lignes? Le combat n'est pas à mener à l'intérieur de notre profession mais à l'encontre des acteurs économiques qui captent le marché du droit.

Nous devons soutenir les initiatives des confrères qui osent le pari des nouvelles technologies en respectant les règles de notre serment.

N'hésitons pas à nous appuyer sur les professionnels du développement de carrière.

Construisons des réseaux solides de transmission de dossiers et de compétences. Il ne s'agit pas de réseaux exclusivement virtuels mais bien de restaurer une confiance perdue.

Nos travaux de ce matin éclaireront nos débats de samedi.

Il nous faut avoir une vision globale du marché du droit et de l'économie dans lesquels se meuvent nos cabinets mais qui sont également influencés et modelés par eux.

L'avenir de notre profession ne se limite pas aux décisions prises au sein de nos instances. Il se joue également en dehors aux côtés des autres professions libérales.

Nous devons redevenir les pilotes de nos carrières et de nos cabinets et notre doctrine évoluera en ce sens à l'issue de ce congrès.

Les entraves artificielles au développement de clientèle doivent disparaître car il est incompréhensible pour un avocat de ne pas se voir confier un dossier par un client qui finira par se tourner vers un braconnier du droit au motif que les honoraires de diligences sont trop chers. Il nous faut de la flexibilité.

La rentabilité de notre métier doit être reconsidérée et l'avocat entrepreneur ne se définit pas comme étant un

avocat dont la pratique porte sur le droit de l'entreprise. Nous sommes en réalité tous des entrepreneurs et nous devons gérer nos structures en chefs d'entreprise. Pour cela, il nous faut mobiliser nos actions avec efficacité. Développer les réseaux privés et professionnels. Travailler en partenariat avec d'autres structures et accepter que l'exercice de notre profession puisse évoluer. Dépasser les inégalités hommes/femmes pour œuvrer à l'égalité sur l'ensemble du territoire.

A l'heure du numérique, l'avocat devrait pouvoir exercer dans diverses structures à l'unique condition du respect de notre déontologie.

Soyons imaginatifs et audacieux pour notre profession comme nous savons le faire pour nos clients.

Nous avons su sortir des chantiers battus et nous avons interpellé les politiques.

Il est vrai que nous avons manifesté contre la loi qui avait été portée par notre nouveau président de la République. Mais aujourd'hui, cela doit-il nous conduire à refuser, par principe, toute proposition pouvant être faite pour un avenir meilleur ?

Nous devons dépasser une vision trop « court-termiste » qui ne conduit que trop souvent à rester figé dans une posture d'opposition.

Il nous faut avoir l'esprit ouvert, l'esprit de conquête, car tout est à construire.

*

Je souhaite à notre fédération une longue vie. Je lui souhaite de poursuivre son chemin dans l'apaisement.

Aujourd'hui, les lignes ont bougé. Nous avons la chance de participer à ce grand mouvement de tectonique des règles de l'échiquier politique. Alors mobilisons-nous !

Nous devons croire en nos idéaux mais surtout nous donner les moyens de nos convictions. Parfois, il faut savoir entrer dans le jeu de côté, là où personne ne nous attend, puis aller tout droit, sans concession.

Ce sont les jeunes qui doivent se saisir des sujets de la profession sans jamais oublier d'être avocat. C'est à eux qu'il revient, au quotidien, d'imaginer leur futur, d'entrer en résistance et de rebattre les cartes.

Remerciements

Je voudrais saluer tous les anciens présidents et plus spécialement, Bruno, Paul-Albert, Jean Luc, Matthieu, Olivier, Eric, David, Michel, Anne, Loic, Alain, Yannick, les Stéphanes, chers à mon cœur et spécialement Janine Bariani qui a toujours été présente à nos côtés en prêtant des salles de réunion et en nous apportant de la gaieté dans les heures sombres.

Une immense merci à mon UJA, la belle et grande UJA de Paris.

A Marie Aimée Perron.

A Aurélie Berthet.

A Elodie Mulon.

Au Think Tank Cabinet de croissance pour la confrontation de nos idées.

A nos participants aux tables rondes de ce matin sur l'avenir de la profession.

Je voudrais saluer mes amis, Julie toujours là, ma famille et Vincent, qui ont fait preuve d'une patience absolue.

J'ai une pensée particulière pour celui qui s'en est allé cette année et que je n'ai pas pris le temps de voir une dernière fois...

Les derniers mots approchent, et voici le temps de remercier le bureau... car je vais vous faire une confidence... les membres du bureau attendent chaque année avec impatience les mots choisis du président.

Il est maintenant temps de saluer le talent de chacun dans cette aventure collective pour laquelle j'ai su retrouver l'esprit de l'école UJA.

Vous représentez la France en ce qu'elle a de plus diverse. Je vous souhaite à tous d'être un jour à la place qui est la mienne aujourd'hui pour une année à la hauteur de vos ambitions.

Entrer au bureau c'est participer à une aventure singulière. C'est un privilège qui doit conduire à un engagement continu au service du collectif exclusivement.

Vous pouvez être fiers du bureau de cette année.

Simon Warynski: je suis allée te chercher pour intégrer le bureau. Si c'était à refaire, je n'aurais à nouveau aucun doute. Je te souhaite un beau chemin au sein de notre syndicat.

Damien Stalder: avoir un avocat de moins de 30 ans dans son bureau c'est une garantie de fraîcheur en continu. Tu es le trait d'union entre Paris et la FNUJA qui ne doit jamais disparaître.

Emilie Lemaout: qu'il est bon de t'avoir eu à mes côtés cette année... Tu as été la mémoire de nos comités. Discrète mais toujours optimiste, je respecte ton choix pour la suite mais j'aurais aimé qu'il en soit bien autrement.

Catheline Modat: les règles du droit social n'ont aucun secret pour toi et tu nous as représentés parfaitement au sein des organisations de la branche. Merci pour tout ce temps consacré à la défense des jeunes avocats, et pas seulement les collaborateurs.

Sandrine Vara: ta vision entrepreneuriale a souvent éclairé nos échanges au sein du bureau. Cette diversité de point de vue nous a souvent permis de ne pas prendre un chemin trop escarpé.

Jean Baptiste Blanc: je connais ton projet à venir et je sais que tu iras jusqu'au bout. Tout va bien se passer.

Aminata Niakate: je voudrais de dire du fond du cœur toute ma gratitude pour ta place à mes côtés cette année. Notre fédération a de la chance de te compter sur ses rangs et je te souhaite tout le meilleur pour les deux années syndicales à venir.

Alexandra Boisramé: je te remettrais les clés de la FNUJA samedi soir et je sais que tu les attends depuis très longtemps. Je te souhaite de mener une belle campagne pour les élections au CNB cette année et de conduire à termes les riches projets que tu porteras pour notre fédération.

A vous tous merci pour ce chemin parcouru à vos côtés et longue vie à la FNUJA.

Discours d'Alexandra Boisramé, nouvelle Présidente de la FNUJA



Alexandra Boisramé
Présidente
de la FNUJA pour
l'année 2017-2018

Mes Chers Amis,
385 jours, 9238 heures ... se sont écoulés depuis mon élection à la première vice-présidence de la FNUJA dans la ville aux portes d'or.

Nous voilà maintenant sur une île, je ne dirai pas de beauté mais de toutes les beautés, dans cette bonne ville souveraine de Bastia.

Le première fois que j'ai découvert Bastia, c'était pour plaider un dossier en droit des successions qui durait déjà depuis plus de 20 ans, j'étais ce curieux avocat du continent, le pinzut, celui qui venait plaider une affaire de famille Corse et donc se mêler de choses qui ne le regardait pas.

La cour avait eu la délicatesse de m'attendre pour m'annoncer que mon dossier était renvoyé car il n'y avait pas de collégialité ce jour-là... Voilà j'avais donc la journée pour découvrir Bastia et je rentrais satisfaite de ce renvoi car je savais que j'allais revenir.

Un an et 20 jours... C'est long... Et en même temps on n'a pas le temps de se retourner que déjà il faut préparer la suite et donc ce qui sera pour moi ma dernière année et pas des moindres.

Émilie, une année à tes côtés ce n'est pas rien, j'ai découvert que tu étais dingue et bien plus extravertie que ce que je le pensais.

Tu es dingue... de patatas bravas, de pomme de terre sous toutes ses formes et dingue de champagne!! Si vous voulez faire plaisir à Emilie, offrez-lui un apéro avec une coupette et une assiette de frites, elle vous vouera une gloire

éternelle!!!!

L'année dernière les derniers mots de mon discours t'étaient destinés, tu constateras donc que cette année ce sont les premiers que je te destine.

J'aime boucler des boucles c'est ainsi.

Nous avons cette année tenté d'affronter les choses ensemble, nous avons essayé d'avancer sans jamais perdre de vue l'intérêt de la FNUJA.

En tant que bonne « gipsy girl », j'avais sorti ma boule de cristal l'année dernière et j'avais prédit que je ne serai pas toujours d'accord avec toi et que je n'acquiescerai pas à tout, je vais donc véritablement songer à exercer une activité secondaire, celle de voyante, car ce fut bien le cas.

Mais je pense sincèrement que cela nous a permis de rester ensemble sur le chemin de la FNUJA.

Je t'avais fait une promesse, celle d'être bienveillante à ton égard et tu le sais j'ai tenu ma promesse, certainement au-delà même de ce que tu peux imaginer.

Je te souhaite une belle continuation et une belle carrière ce dont je ne doute pas.

385 jours de convictions profondes c'est certain mais aussi 385 jours à se demander à quoi l'on aspire lorsque l'on s'apprête à devenir Président de la FNUJA? Quelles traces aimerait-on laisser ?

Je ne souhaite pas révolutionner la FNUJA et la changer, elle est belle telle qu'elle est.

Je reconnais volontiers que parfois on s'arc-boute sur des positions et que ce n'est pas toujours constructif, je souhaite faire en sorte que nous avancions positivement sur ces sujets.

Je n'envisage pas une présidence sans vous tous, vous êtes tous les maillons de notre fédération et sans vous elle ne fonctionnerait pas.

L'année à venir est comme vous le savez une année « dite » de campagne.

Je n'ai pas envie d'égrainer un inventaire à la Prévert qui vaudrait programme, non seulement cela n'aurait pas de sens mais en plus vous voir bailler aux corneilles me déstabiliserait.

Le programme d'une campagne, d'une année de présidence, c'est vous qui le faite, c'est vous les créateurs de nos richesses, de la richesse de la FNUJA.

Nous repartons de ce congrès avec de belles motions à

porter, notre programme c'est notre doctrine et je veillerai à respecter nos idées et à mener les combats quand il le faudra.

J'ai conscience qu'en ce début de nouveau mandat à la présidence de la République de notre pays, nous devons être vigilants.

Il est naturel d'avoir peur, la peur est saine et elle est justifiée de part ce que notre profession a vécu par le passé. Nous ne manquerons pas d'être présents et offensifs si cela s'avère nécessaire dans les intérêts de notre fédération et de notre profession.

En attendant, l'évènement majeur de l'année à venir sera donc l'élection au CNB.

Le Conseil National des Barreaux est un établissement d'utilité publique qui a 25 années d'existence.

Il est chargé de représenter la profession d'avocat. Interlocuteur des pouvoirs publics, il contribue à l'élaboration des textes susceptibles d'intéresser la profession et les conditions de son exercice. Il est par ailleurs chargé d'unifier les règles et usages de la profession et dispose de prérogatives en matière de formation professionnelle des avocats et d'organisation de l'accès au barreau français des avocats étrangers.

Je n'ai rien inventé c'est WIKIPEDIA qui le dit...

Donc 25 ans que la FNUJA est embarquée sur le bateau CNB et qu'elle est le syndicat le plus représentatif de la profession, 25 ans que nos élus travaillent au sein de cette institution, donnent de leur temps et y font un travail remarquable.

La FNUJA a voulu que la profession soit dotée d'un unique organe représentatif regroupant toutes les opinions et toute l'hétérogénéité de notre profession.

Je veillerai tout au long de cette année à respecter l'héritage que les anciens présidents ont souhaité transmettre : celle de veiller à ce que cette institution fonctionne et fonctionne avec la présence des syndicats en son sein.

Nous ne sommes pas que des jeunes ménestrels, organisateurs d'after work pour ne pas dire apéro, dotés d'un certain talent permettant de sortir une guitare, un piano et d'égrainer deux trois airs connus en y parodiant les paroles pendant nos revues.

Est-il donc légitime de considérer nos élus CNB comme des joueurs de pipeau, alors même qu'au cours de cette mandature nos élus y ont été tellement actifs que si je devais faire le bilan détaillé de leur travail, mon discours ne serait plus un discours mais une soutenance de thèse.

Je ne laisserai jamais plus dire que nous sommes un simple comité des fêtes.

Pas plus que je ne le laisserai dire des UJA dans leurs

Barreaux respectifs.

Notre place est légitime et personne ne pourra le nier.

Nous ne sommes pas qu'un écriin de doctrine... Oui je trouve quand même ça beaucoup plus chic que Boîtes à idées.

Je ne peux plus entendre que les syndicats sont des boîtes à idées, nous avons une force de travail indiscutable, des positions à défendre.

En définitive peut être que nous faisons un peu peur... Et bien tremblez donc... Notre reconversion définitive en joyeux lurons n'est pas prévue pour tout de suite même si j'ai toujours rêvé de faire l'école du cirque.

Roland (RODRIGUEZ), Matthieu (DULUCQ), Maria (BONON), Joanna (TOUATI), Marie (DUTAT), Sébastien (BRACQ), Massimo (BUCALLOSSI), Leila (HAMZAOU), Valentine (COUDERT), Florent (LOYSEAU DE GRANDMAISON), Richard (SEDILLOT), Dominique (PIAU), je ne sais même comment vous dire merci pour tout ce travail, tout ce temps sacrifié.

Ce temps au service de la profession, ce temps pour la FNUJA.

Je sais que cela n'a pas été facile, que vous avez traversé bien des tempêtes, votre mandat n'est pas terminé, je serai à vos côtés jusqu'au bout, n'en doutez pas.

Nous pouvions il y a encore quelques temps considérer que nous étions à la croisée des chemins, je pense que maintenant nous sommes devant le mur : notre institution nationale risque de disparaître.

Nous devons réagir et la faire évoluer.

Les Confrères se seraient vraisemblablement senti plus impliqué, si aux prochaines élections tous les collègues avaient été élu au suffrage universel direct, cela aurait peut-être permis à cette institution de changer... Mais non on préfère défaire ce qui a été fait en dépit de tous principes démocratiques...

Je ne vous cache pas une certaine angoisse avant que d'aborder l'année à venir.

Je ne suis pas téméraire mais seulement courageuse... Un peu comme Josiane BALASKO dans les bronzés, en haut d'une piste de ski... J'y vais mais j'ai peur...

Il est évident que ce n'est pas simple car d'une part nous devons nous battre pour faire valoir nos idées mais d'autre part pour défendre cette institution qui fait l'objet de tant de critiques...

Nous devons communiquer et expliquer comment fonctionne le CNB, les confrères ne le savent pas, ne s'y intéressent peut être pas c'est vrai mais c'est aussi notre rôle.

Je suis confiante, je sais que notre cohésion et notre unité font notre force et je sais que je ne suis pas seule, que vous

OBJECTIF

êtes là et que je peux compter sur vous tous sans exception. Notre fédération regroupe tout à la fois le passé, le présent et l'avenir de la vie d'un avocat.

Je suis inquiète pour les jeunes avocats, je suis inquiète pour les étudiants en droit qui souhaitent intégrer notre profession.

Quand prendrons-nous conscience que la formation initiale n'est plus adaptée aux besoins de notre profession.

J'ai prêté serment il y a douze ans bientôt et malgré la réforme de la formation initiale on y enseigne toujours de la même manière alors même que notre profession a subi de profondes mutations.

Il faut que nous soyons capables de donner une formation de qualité à nos futurs confrères et une formation adaptée.

Il n'est pas normal de continuer à faire des commentaires d'arrêt dans les centres de formation, il n'est pas normal de ne pas être formé aux règles de base de la comptabilité d'un cabinet, il n'est pas normal de ne pas y enseigner les bases de la gestion d'un cabinet et encore moins normal de ne donner aucune piste aux élèves avocats sur le pilotage de leur carrière, aucun d'eux ne se posent la question avant de prêter serment et même au-delà, ce n'est pas normal.

Ces questions sont fondamentales et c'est dès la formation initiale que cela doit être abordé, l'élève avocat doit avoir une fois pour toute un statut digne de ce nom.

Alors c'est vrai, vous allez me dire que c'est une question de budget mais parlons-en du budget... Oui nous manquons cruellement d'argent, c'est vrai mais vous n'aurez pas manqué les 328 décrets du 10 mai 2017 et vous aurez noté que les écoles ont maintenant l'obligation de rendre des comptes quant à leur finance...

On nous reproche d'avoir été entendu à la chancellerie et qu'il avait été facile de se faire entendre par un garde des sceaux sur le départ.

Belle justification... Nous n'avons pas été les seuls à être entendu il me semble...

Peut-être que tout simplement il ne suffit pas de vouloir augmenter les frais d'inscription pour des motifs fallacieux pour voir cette décision avaliser par un décret...

On ne peut pas présenter une augmentation des frais d'inscription en ne la justifiant pas.

Et j'aimerais ne plus jamais avoir à entendre ce que j'ai entendu, à savoir que l'augmentation des frais d'inscription c'était la mise en place d'un numerus clausus caché et donc une sélection par l'argent.

Mais quelle honte !!!

Et que penser de la collaboration qualifiante... Les jeunes avocats... Pardon je dois plutôt dire les jeunes avocats pas encore avocats mais peut être avocat mais on ne sait pas

trop bien... Ils ne sont aucunement protégés par ce statut, tel que proposé, parce que l'on a refusé d'entendre nos propositions et parce que l'on nous accuse d'avoir des idées rétrogrades alors même que cette collaboration qualifiante cache seulement la volonté de remettre le stage en place... Revenir en arrière...

Quand ça va mal, c'est humain, on se repli sur soi et on a tendance à dire qu'en définitive c'était mieux avant.

Voilà là la clef pour voir notre profession perdre en compétitivité, en visibilité...

Je refuse de penser que le retour en arrière nous sauvera, je le refuse parce que c'est une ineptie.

Ce sont les mêmes qui nous accuseront de tuer la collaboration alors même que nous tentons de la faire évoluer...

Alors oui peut être que ce contrat de collaboration n'est aujourd'hui plus adapté à notre profession mais comment voulez-vous qu'il y soit adapté lorsque l'on n'accepte même pas que ce dernier reflète la réalité de ce qu'il se passe dans nos Barreaux : de plus en plus de temps partiels, des collaborateurs après trois années de barre qui se voit moins payés qu'en première et en deuxième année car rien n'est prévu pour le minimum de rétrocession d'honoraire en troisième année...

Alors tentons de faire évoluer positivement les choses, envisageons peut être d'autres modes d'exercice de la collaboration notamment le contrat de professionnalisation. Nous devons aussi réfléchir à une véritable mutualisation des risques concernant les assurances perte de collaboration.

Je ne suis pas seulement inquiète pour les jeunes avocats qui débutent mais pour la profession toute entière.

Nous ne pouvons nier le contexte économique dans lequel évolue notre profession, nous devons nous rendre à l'évidence la demande des clients a changé et nous devons aussi nous y adapter c'est ainsi, c'est la loi de l'offre et de la demande.

Ne voyons pas cela comme une contrainte mais comme une chance d'exercer différemment, n'ayons pas peur de conquérir ces nouveaux marchés qui s'offrent à nous.

Nous devons certainement changer notre façon d'exercer. Je sais que l'exercice de notre profession n'est pas facilité par les pouvoirs publics.

La part du budget de l'état qui est accordé à la justice n'est pas acceptable.

J'entends bien que nos instances ont mené des négociations pénibles concernant l'aide juridictionnelle mais ce n'est pas suffisant.

Le combat devra reprendre rapidement car le gros mot des structures dédiées raisonne au loin tel le tonnerre, nous

avons jusqu'à maintenant éviter la foudre, il faudrait que cela continue.

Que dire des conditions carcérales actuelles ? Arnaud (ADELISE) merci pour le combat que tu mènes dignement et je te remercie de nous représenter.

Effectivement c'est une question de dignité et j'espère que les travaux menés lors de ce congrès sur la protection sociale du détenu aboutiront.

L'exercice de notre profession n'est pas non plus facilité par les rapports que nous entretenons avec les magistrats.

Ces rapports deviennent délétères et je le regrette fortement.

Je ne comprends pas que nous puissions en arriver là, que nous puissions nous considérer comme des ennemis alors que nous devrions œuvrer ensemble pour la justice et les justiciables.

Les justiciables ne sont plus les bienvenus dans les palais, nous tentons donc d'être le trait d'union entre le justiciable et le juge et même cela devient compliqué.

Je vous donne l'exemple qui est parlant pour moi puisque c'est le contentieux que j'exerce au quotidien, la réforme de la procédure d'appel, qui fait partie du flot de décret du 10 mai... Alors même que la chancellerie était censée être dans l'attente du retour de la concertation de la profession. Comment accepter de voir fixer une affaire sur le fondement de l'article 905 du Code de Procédure Civile à 8-10 mois environ alors même que l'avocat lui devra être en mesure d'assigner les parties défaillantes sous dix jours et être en état de conclure sous un mois...

Si ce n'est pas faire peser une responsabilité encore plus lourde sur notre profession c'est quoi alors ?

On tente de faire de l'appel une voie de recours quasi exceptionnelle tant le justiciable se trouve dans des conditions restreintes pour l'exercer.

Cela pose un véritable problème d'accès au droit.

Le juge ne veut plus ne veut plus voir le justiciable, ne veut plus voir l'avocat, ne veut plus juger.

Alors je sais que la justice manque cruellement de moyen, je sais bien qu'il ne faut pas faire une généralité de certains comportements isolés mais cela se renouvelle trop souvent, nous ne pouvons pas ignorer cette situation.

J'espère que nous serons entendus et que nous pourrons retrouver le respect mutuel nécessaire dans l'exercice de nos fonctions respectives.

L'intervention de l'avocat est essentielle, partout où il y a du droit, il doit y avoir un avocat, c'est l'un de nos credo.

Le périmètre du droit doit être protégé, c'est essentiel et sans même parler d'être prospectif, essayons déjà simplement de vivre avec notre temps, soyons ouverts à

tous ces horizons qui s'ouvrent à nous.

Roland (RODRIGUEZ), tu employais il y a quelques temps les mots justes, le périmètre du droit ne peut pas être un champ clos entourés de barbelés.

Je dirai même plus, il ne doit pas l'être c'est essentiel pour l'évolution de notre profession.

Qu'attendons-nous, de toucher la clôture électrifiée pour réagir ?

En revanche et plus que jamais en ce cas, les principes essentiels de notre profession, qui n'ont déjà été que trop bafoués, doivent être respectés.

N'oublions jamais que nous sommes la conscience à laquelle s'adresse une confiance.

Notre secret professionnel est un principe d'ordre public absolu auquel il convient de ne jamais déroger.

Elle est là la différence avec toutes les autres professions qui jouent aux apprentis sorciers et qui veulent jouer à faire l'avocat.

Ne nous laissons pas impressionner. Ce secret nous veillons dessus, nous le protégerons comme si cela était atavique, comme une mère veille sur ses enfants !!

Je le sais que l'éternel serpent de mer, vous savez celui dont on ne doit pas prononcer le nom va revenir, sournois, malin, sans bruit ou presque mais j'entends son sifflement poindre, la gueule grande ouverte prêt à l'avaloir notre secret, nous ne le laisserons pas faire.

Mes Chers Confrères, continuez d'investir le monde des entreprises, valorisons sans cesse notre plus -value et n'oubliez pas la possibilité qui vous est donné d'installer votre cabinet secondaire au sein d'une entreprise.

Que l'on arrête de vouloir nous porter au bûcher en nous accusant de ne pas souhaiter voir notre profession évoluer, d'avoir des positions désuètes, surtout lorsque ce sont ces mêmes détracteurs qui publiquement sont fiers d'asséner que le titre d'avocat ne vaut plus rien !!!

J'ai foi en ce titre d'avocat, j'ai foi en ma profession, je ne l'exerce plus de la même manière qu'il y a dix ans, je ne l'exercerai pas de la même manière dans dix ans c'est une certitude, mais peu importe je l'aime.

Napoléon disait que l'on devient l'homme de son uniforme, je porte ma robe noire avec fierté, elle me protège et elle fait de moi ce que je suis, je suis avocat et je le resterai.

Nous sommes en Corse et il est toujours de bon ton de citer Napoléon, ce dernier disait également : « Je sais quand il faut quitter la peau du lion pour prendre celle du renard ».

A bon entendeur...

L'avocat de demain c'est quoi ?

J'entends le rire de ceux qui pensent qu'on n'est pas moderne et qu'on ne regarde pas les réseaux sociaux... Tant

de critiques... Sur notre table ronde de jeudi matin... Trop vieux... Pas assez de femme... c'est bien mal nous connaître quand même... il est certain qu'un célèbre club de vacances donne une image beaucoup plus jeune, dynamique et réaliste de notre profession...

L'avocat du futur alors quel est-il? Je ne le sais pas vraiment mais je veux être celui-ci.

Il y a une vingtaine d'année on nous disait qu'un jour il existerait des clouds sur lesquels nos données seraient stockées... On pensait que ces fous nous parlaient de science-fiction... Alors quand on me dit que dans quelques années il y aura des avatars dans nos cabinets, oui c'est vrai la première fois j'ai souri et maintenant je suis clairement en train de réfléchir quel avatar je vais choisir pour mon cabinet...

Comment rendre la justice plus compétitive ? Comment produire des services juridiques mieux adaptés? Comment améliorer l'accès à la justice dans l'intérêt premier des justiciables ?

Vous devez tous vous poser ces questions.

Les incubateurs, les cliniques juridiques, saisissez-vous en dans vos barreaux, les jeunes avocats doivent faire partie de ces projets.

Nous sommes les précurseurs du e-cabinet, allons encore plus loin !!!

La justice prédictive, combien de fois l'on est venu me demander ce que c'était?

Je ne vous cache pas que plusieurs fois j'ai eu envie de répondre et bien c'est le juge qui lors d'une audience de mise en état, te tire les cartes afin de connaître le futur judiciaire du dossier...

La justice prédictive n'y voyez pas là une menace mais bien au contraire, imaginez le gain de temps !!!

Ce temps si précieux que nous ne pouvons pas consacrer à certaine chose dans nos cabinets, comme par exemple le développement de clientèle.

Nos travaux vous auront permis d'en savoir un peu plus sur la justice prédictive, merci à vous tous qui avait travaillé sur le sujet.

C'est un outil formidable, essentiel pour la profession, qu'il faudrait tenter de garder jalousement pour nous les avocats...

J'en profite pour saluer Monsieur le Bâtonnier de Lille Stéphane DHONTE, ancien Président de la FNUJA qui a fait de son barreau, un barreau pilote en matière de justice prédictive.

Un jeune avocat comme un moins jeune ne peut pas envisager la gestion de sa de son cabinet, de sa carrière sans aborder ces questions-là.

Soyons positifs, ayons envie d'y croire, utilisons les outils que nous avons à disposition pour avancer, le secret de l'action c'est avant tout de s'y mettre.

Miles Davis disez : « N'ayez pas peur des fausses notes ça n'existe pas !!! Une fausse note lorsque l'on continue à jouer passe inaperçue, elle se confond dans un tout »

Alors continuons à jouer, acceptons les risques d'exercer autrement, différemment, soyons ouverts, élargissons nos horizons.

Cette année, je veux continuer à prendre ma caravane et à venir vous voir, dispenser ces formations est essentiel pour vous, pour nous.

Je souhaiterai également mener à terme quelques projets qui me tiennent à cœur, continuer à travailler aux côtés de nos confrères africains est une évidence mais je souhaiterai également apporter notre soutien aux jeunes avocats en difficulté qui ont besoin de notre expertise. Avec ton aide mon Cher Richard (SEDILLOT), nous devrions nous rendre en Haïti afin d'aider les confrères et bien plus encore je l'espère.

Je veux rapporter de la convivialité lors de nos comités mensuels, nous permettre de rencontrer des personnes que jamais nous aurions eu l'occasion de rencontrer en dehors de la FNUJA, je caresse ce doux rêve de pouvoir inviter une personnalité à chacun de nos comités.

Vous venez de tous les coins de France afin de participer une fois par mois à nos comités, je souhaiterai que vous puissiez en repartir en vous disant je ne suis pas venu pour rien outre la sympathie de se retrouver et d'avoir fait vivre notre fédération.

Je n'entends pas bouleverser les choses l'année à venir, je veux juste continuer le travail que les vieilles belles mères nous ont laissé.

Je ne veux pas qu'on parle de moi pour quelque chose en particulier, j'aimerais juste que dans un an vous puissiez dire que vous avez passé une année à l'image de ce que je pense être.

Je ne me hasarderai pas à vous faire une description exhaustive de ce que je pense être, je ferai juste en sorte de rester moi-même.

En parlant des vieilles belles mères, merci d'avoir été là encore et toujours et surtout ces dernières semaines, vous avez répondu présentes à mes sollicitations ... Je ne peux tous vous citer mais Camille (MAURY), Romain (CARAYOL), Roland (RODRIGUEZ), Anne-Lise (LEBRETON) et Matthieu (DULUCQ)... Merci tout simplement.

Matthieu je te garde encore un peu avec moi et je m'en excuse par avance... Mais sache que l'aventure nous appelle, n'attendons pas et courrons vers elle.

J'en ai bientôt terminé, vous buvez mes paroles mais je parle tellement que je commence à vous voir tituber... Mais que voulez-vous je suis comme ça, je parlerai à un mur... Je voudrai juste adresser quelques mots personnels à certains d'entre vous.

Tout d'abord à mon futur bureau, je ne sais pas si la tout de suite je dois demander pardon de l'année que je vais vous faire passer ou si je dois déjà être triste de l'année qui va passer à une vitesse folle. Pour certains d'entre vous, nous travaillons ensemble depuis bien longtemps et je sais que cette année ne se résume pas à moi Présidente et après mon bureau, non !!

Vous et moi nous sommes un tout, nous réalisons une œuvre commune, j'ai hâte que nous commençons à travailler.

Aminata (NIAKATE), une pensée pour toi, cela fait maintenant quelques années que nous nous connaissons et que nous avons pris l'habitude de travailler ensemble. Je n'ai aucun doute sur notre duo, je sais qu'il fonctionnera. Nous avancerons sur le chemin de la FNUJA ensemble à l'image du serment que nous avons prêté avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

Thomas (CHARAT), je veux avoir une attention pour toi, car ta présence au cours de l'année écoulée a été importante pour moi, les échanges que nous avons eu, ont toujours été passionnants et constructifs, tu es quelqu'un d'une valeur inestimable, ton UJA a beaucoup de chance de t'avoir.

L'UJA de BASTIA, Merci pour tout... Maupassant disait de la Corse qu'il y a dans l'air comme un sourire de bienvenue où des parfums inconnus flottent, des arômes puissants, cette odeur sauvage de la Corse, l'odeur du maquis et de la mer. Le paradoxe de la Corse, accueillante et sauvage, troublante par ses croyances. Valérie (VINCENTI), je te devais ces quelques mots, tu as la force de caractère des femmes corses, tu es entière et tu ne te laisses pas faire, mais tu as cette générosité du cœur sans pareil. Tu le sais, les femmes de la montagne ont aussi ce caractère. Tu sauras donc décrypter que ce simple merci signifie beaucoup pour moi. Je n'oublie pas d'où je viens et je ne l'oublierai jamais, je viens du Barreau d'Aix en Provence et j'en suis fière, je suis excessivement émue aujourd'hui de votre présence en nombre.

Mes premiers mots vont encore et toujours à mon UJA sans laquelle je ne serai rien et pour laquelle je serai toujours là. Vous êtes impétueux, un peu trop parfois à mon goût mais sûrement parce que je vieillis...

Paule (ABOUDARAM), quelques mots pour toi, pour te dire combien tu comptes, combien ta présence est importante. Tu es celle que je regarde avec tant d'admiration et de respect. Et jamais je n'oublierai nos discussions nocturnes

soit en sortant du cabinet que nous avons l'une en face de l'autre, soit parce que nous n'arrivons pas à dormir et que nous doutions parfois de nos engagements. Merci de ton soutien indéfectible.

Monsieur le Bâtonnier élu, Mon Cher Jean-Pierre (RAYNE), ta présence ici me touche beaucoup et m'honore, je ne doute pas que tu auras à cœur de travailler en bonne entente avec l'UJA lorsque tu prendras tes fonctions. Je ne peux pas te promettre que les jeunes chevaux fougueux seront toujours d'accord mais je sais que vous poursuivez le même but, celui de dynamiser notre barreau et de le défendre.

Monsieur le Bâtonnier, Mon Cher Philippe (KLEIN), je sais que tu vas avoir la joie de goûter à la campagne du CNB puisque tu as été élu en ce début d'après midi à la conférence régionale des bâtonniers du sud est pour être membre de la liste du collège ordinal province au CNB et je t'en félicite. Je te remercie de ta présence et je suis contente que tu sois là pour que tu puisses voir par toi-même quelle importance peut avoir notre syndicat et quel est le travail que l'on y réalise. Nous avons souvent discuté de tout cela ensemble parfois pas partagé les mêmes positions je le sais. Merci encore d'être venu.

« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements mais elle justifie l'invincible espoir ».

Merci à tous.

Discours d'Aminata Niakate, **nouvelle première Vice-Présidente de la FNUJA**



Aminata Niakate
Vice-Présidente
de la FNUJA pour
l'année 2017-2018

Très Cher.e.s Ami.e.s,
Vous n'imaginez pas à quel point je suis honorée et émue d'être ici devant vous, à l'occasion de ce très beau congrès de Bastia.
Je voudrais, à cet égard, remercier Valérie Vincenti, Anne-Christine Leccia et toute l'équipe de l'UJA de Bastia pour l'organisation ce magnifique congrès.
Je suis très heureuse de me retrouver sur cette île au drapeau qui me ressemble tellement que ç'en est presque troublant, particulièrement en cet instant où je vous dois de vous parler de moi.
Cette ressemblance m'a de prime abord semblé de bonne augure.
De nature curieuse, j'ai donc fait quelques petites recherches sur l'histoire du drapeau corse.
Et j'ai découvert qu'il s'agissait en fait d'un trophée...
Un trophée qui représente la tête tranchée d'un Maure envahisseur...
Je ne vous cache pas que je me souhaite quand même un bien meilleur destin!
Et finalement, je me dis que je ne suis pas si Maure que ça...
Qu'en réalité, je n'ai de Maure que le prénom (Amina), et encore, celui-ci a été africanisé par mes parents (Aminata).
Ce prénom il m'a été donné par de braves gens nés sur un territoire français, le Soudan français, juste avant l'indépendance du Mali, mon pays d'origine.
Le Mali, c'est ce territoire à la terre rouge ocre et à la population chaleureuse et généreuse, même quand elle

n'est pas très riche.

C'est un territoire où est né, au 13ème siècle, une charte, la charte du Mandé, l'une des plus ancienne charte universelle de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

Et je ne suis pas peu fière de cet héritage.

Ce pays, c'est aussi un pays qui connaît les castes, comme en Inde, mais de manière moins marquée. Il n'y a guère que dans les mariages et les fêtes traditionnelles que l'on retrouve les différences entre les castes.

Parmi ces castes, on trouve des esclaves, des griots (sorte de musiciens historiens et conteurs d'histoires), des marabouts, des forgerons (gardiens de traditions) et des guerriers (propriétaires terriens conquérants).

Je ne sais pas si vous pouvez le deviner à mon gabarit ou à mon allure mais je descends de la plus puissante de ces castes, de la caste des guerriers!

Sur la première carte d'identité malienne de mon père, il est mentionné sa profession, celle de « cultivateur ».

Dans mon village d'origine, Lambidou, tout près de la frontière du Sénégal et de la Mauritanie, ma famille cultive encore aujourd'hui le mil et le maïs. Elle élève aussi quelques poules, vaches, moutons et autre bétail...

Lorsque je me rends l'été dans mon village d'origine, il m'arrive de m'essayer à l'art ancestral de l'agriculture pratiqué à la main, et cela ne va pas sans récolter quelques ampoules et non sans avoir fauché une bonne partie de la production agricole...

Mais cela, c'est sans doute parce que les mauvaises herbes ressemblent à s'y méprendre aux plants de maïs que je suis censée faire pousser...

Cela provoque généralement les moqueries bienveillantes de mes cousins, qui nous traitent, ma fratrie et moi, de « parisiens ».

Et cela me fait sourire en ce jour si particulier, car il n'y a guère que deux endroits au monde où cela m'arrive, qu'on me traite de « parisienne » avec ce sourire bienveillant et moqueur, au Mali, dans mon village, chez moi, lorsque je m'essaie à l'agriculture, et ici, chez moi, à la FNUJA, au détour d'une motion parfois mal engagée...

Vous avez donc devant vous une sorte de guerrière malienne et une fille de paysan.

Je suis également très fière de ces héritages.

Je ne suis pas peu fière non plus d'être française, d'être parisienne.

Mon père, tout jeune marié, est allé « chercher fortune » à Paris vers la fin des années 1970, ma mère ne l'a rejoint que 3 ans plus tard, en février 1980 grâce au regroupement familial.

C'était l'hiver, il faisait froid, ma mère voyait de la neige pour la première fois de sa vie et retrouvait son mari qu'elle n'avait pas vu depuis 3 ans.

Je m'en souviens parce je suis née très exactement 9 mois plus tard en novembre 1980, dans une ancienne abbaye destinée à la réhabilitation de filles de mauvaises vies repenties (véridique!), devenue l'hôpital Saint-Antoine.

On peut aussi dire que je suis une enfant du regroupement familial. Et quand j'y pense, je réalise que le moindre pépin administratif aurait pu me coûter ma présence ici ce soir.

Si un jour vous franchissez le seuil de la porte de chez mes parents,

De chez mon père,

Car c'est sûr il vous ouvrira la porte,

vous retrouverez un peu cette Afrique qu'ils ont emmenée avec eux.

On y respire les effluves épicés des plats africains et de l'encens parfois.

Quand on entre chez mon père on troque facilement les vêtements occidentaux pour un pagne ou un boubou plus confortable,

Et le Sarakolé (ou Soninké), se mêle à langue française dans le brouhaha propre aux familles nombreuses.

Je ne le mets pas toujours sur mon CV mais... je suis bilingue français-sarakolé/soninké.

J'ai donc une culture et une éducation métissée, par mon environnement familial et social.

Etant la première née d'une flopée de Niakate nés en France,

Sortir de la maison allait avec son lot de première fois, de découvertes et d'aventures.

J'arrive à l'école maternelle à l'âge 3 ans.

Elevée par des parents qui ne parlent pas très bien le français,

Evidemment, je ne parle moi-même pas un traitre mot de français.

Je l'ai découvert en parcourant mon carnet de santé, que je ne parlais que le soninké à l'âge de 3 ans.

C'est sans doute pour cela que j'ai peu de souvenir de cette époque, des images essentiellement.

C'est sans doute pour cela aussi que j'apprécie le silence.

C'est peut être aussi parce que j'ai une famille nombreuse très bruyante!

A la fin de l'année scolaire, nous sommes en 1984, mon père, ma mère, mes deux sœurs et moi, nous quittons notre petit studio parisien du 12ème arrondissement pour emménager dans un appartement plus grand et au loyer plus abordable (merci au 1% patronal!)

Nous atterrissons donc dans une cité HLM de Vitry sur Seine, dans le Val de Marne.

Vous remarquerez que j'ai donc grandi en province, en Couronne plus exactement.

Et en ce jour particulier de mon aventure fnujesque, c'est quelque chose que je tiens à souligner!

Ce n'est pas du tout parce qu'un certain président de l'UJA du Val de Marne m'a quasi menacé de mort si ne glissait pas une petite dédicace à la Couronne dans mon discours!

Je vis toujours à Vitry aujourd'hui, cette ville de banlieue mixte et populaire que j'aime beaucoup, à tel point que j'en suis aujourd'hui devenue l'une de ses conseillères municipales...

Je ne peux vous parler de moi sans évoquer ma mère aussi, qui a été femme au foyer, puis femme de ménage quand ses enfants ont grandi.

Styliste autodidacte, elle confectionnait des tenues africaines pour ses enfants.

Elle était très sévère mais aussi très généreuse. Elle expédiait, comme beaucoup de personnes de la diaspora africaine, une bonne partie de ses économies à sa mère et à la famille de sa sœur restée au village.

Petite de taille, elle dégageait une autorité naturelle qui la dispensait d'hausser le ton avec nous. Un simple haussement de sourcil et plus personne ne bronchait.

A tel point que mon père nous renvoyait systématiquement vers elle quand il ne savait pas comment dire non à ses enfants.

Mon père, lui, c'est la gentillesse et la pudeur incarnée.

Je pense que je tiens un peu de lui de ce point de vue là.

De paysan, il devient manutentionnaire pendant près de 40 années de sa vie avant de prendre une retraite bien méritée. Vous devez savoir aussi que j'ai 18 frères et sœurs (dont des demi-frères et sœurs et des frères adoptifs).

Mes parents ont réussi l'exploit de nous élever tous, à Vitry sur Seine, sans qu'aucun de nous ne manque jamais de rien, ni n'ai de mention à son casier judiciaire!

Moi non plus, j'avoue que je ne sais pas comment ils ont fait. Autant vous dire que grandir au sein d'une famille aussi nombreuse, ça donne le sens du partage et de la solidarité. Cela m'a aussi appris à me concentrer dans le chaos le plus total!

Tout pourrait s'effondrer autour de moi sans que je ne m'en n'aperçoive pour un peu que je sois dans ma bulle,

concentrée sur quelque chose.

C'est donc cette bulle, cet environnement bruyant, joyeux et stimulant qui a fait de moi une avocate.

Mes parents n'ont pas eu la chance d'aller à l'école mais étaient suffisamment intelligents et éclairés pour pousser leurs enfants à ne pas passer à coté de la leur.

Ils ont éveillé nos consciences à ce sujet.

C'est pourquoi je me suis toujours trouvée horriblement chanceuse de pouvoir aller à l'école publique gratuite, à l'université, gratuitement également.

Je sais aussi que j'ai énormément de chance d'avoir un passeport qui me permet de voyager partout où le cœur m'en dit. Rien ne me rend plus heureuse que les rencontres et les saveurs des voyages.

Et j'ai toujours voulu restituer cette chance et m'engager.

C'est ainsi que je m'engage en politique, chez les écologistes. Mais ceci est une autre histoire.

Et c'est ainsi qu'au même moment, je débarque à l'UJA.

Je suis arrivée à l'UJA par la Revue, alors que je n'étais encore qu'élève-avocate.

Je participais alors au sein de l'association des élèves avocats (AEA) au journal des élèves avocats : Le Baromètre. Et la fin de mon périple scolaire approchant, j'ai voulu continuer cette aventure journalistique...

Je me suis naturellement tournée vers l'UJA, grande sœur de l'AEA, à laquelle j'adhère pour 10 euros seulement (pas cher) et je coche innocemment la case « Revue » croyant qu'il s'agit du journal des jeunes avocats...

À la première réunion de Revue, je me rends rapidement compte de ma méprise et me persuade que c'est le destin qui veut cela et me voilà érigée au rang de troupière de la Revue de l'UJA de Paris en 2009, alors que je n'étais jamais montée sur scène de ma vie.

Lors de cette Revue, j'ai vécu une expérience totalement terrifiante et géniale à la fois.

Et je pense que c'est cette expérience qui me fera définitivement tomber amoureuse de l'UJA.

La première fois que je monte sur scène,

Je chante une chanson rock, à débit rapide, une reprise de « l'homme pressé », de Noir Désir, adaptée en « femme stressée », ça parle de collaboration libérale.

Je me lance et « drame absolu », j'oublie les paroles...

Je me revois encore sur scène entrain de me dire dans un espèce de ralenti « oh non, ce n'est pas vrai, ne me dites pas que c'est entrain de m'arriver... »

Alors j'ai essayé de rattraper la musique...

Les musiciens ont essayé tant bien que mal de me rattraper...

Nous ne nous retrouverons jamais...

Je finis par quitter la scène drapée dans mon humiliation et me recroqueville désespérée dans les coulisses.

Valérie Tocreau, l'une des directrices de la Revue me renvoie sur scène et me suggère de lancer un « et voilà c'est ça le stress ! », ça collait bien avec le titre de ma chanson.

J'y vais, le public extrêmement bienveillant d'avocat.e.s ovationne cette pirouette volée,

Et je retourne morte de honte dans les coulisses, hésitant très sérieusement à remonter sur scène le lendemain (la Revue à Paris se jouant quatre soirs de suite).

Et avec le recul, c'est paradoxalement l'un des meilleurs moments que j'ai vécu à la Revue. Parce la troupe, ses directrices, la Présidente de l'UJA, Aurélie Berthet, la commission permanente de l'UJA et même Olivier Bureth, alors Président de la FNUJA, qui ont tous assisté à cette tragédie, ont eu un immense élan de solidarité envers moi, ils m'ont poussé à remettre le pied à l'étrier dès le lendemain,

M'ont dit qu'après cela plus aucun magistrat ne pourrait plus jamais m'impressionner.

C'est à ce moment là, je pense, qu'il s'est tissé un lien inaltérable entre l'UJA et moi, cette UJA qui m'a soutenue et surtout m'a fait suffisamment confiance pour reprendre le risque de me laisser me « crasher » à nouveau le lendemain. Je vous rassure ce n'est pas arrivé.

Il y a avait intérêt parce que toute ma famille, le Bâtonnier, les Membres du Conseil de l'Ordre et tous les officiels du Barreau de Paris et du monde de la Justice venaient le lendemain...

Et cette revue, drôle, impertinente, abordait également des sujets importants auxquels j'ai été sensibilisée : les affres de la collaboration libérale quand les confrères ne jouent pas le jeu, l'Aide Juridictionnelle qui repose trop lourdement sur les épaules des avocat.e.s, le secret professionnel régulièrement mis à mal et pourtant si indispensable à la relation de confiance qui nous lie à nos client.e.s....

À l'époque, j'étais élève-avocate en régime salarié. Je faisais du droit des sociétés et du droit fiscal dans un cabinet d'avocats.

J'aurais très bien pu ne jamais mettre les pieds au Palais, ne jamais croiser aucun Confrère.

J'avais vocation à être la première avocate de ma famille, je n'avais aucun réseau au Barreau.

Quand j'y repense, les propos de Jean-Claude Woog font vraiment sens, il disait que « lorsqu'un jeune avocat arrive à Paris et qu'il ne connaît personne, lorsque sa famille ne le protège ni dans la vue du Palais, ni dans le monde des grandes puissances économiques, il se sent bien souvent isolé ».

Et c'est terriblement vrai encore aujourd'hui. Et mon UJA, l'UJA de Paris, dignement représentée aujourd'hui par notre énergique Président Thomas Charat et toute la délégation parisienne que j'embrasse, m'aura permis de sortir de cet isolement professionnel et de rencontrer des gens chaleureux et engagés pour les autres. Elle aura donné un sens au serment que j'ai prêté, elle m'aura mieux que personne appris la confraternité. L'année suivante, nous sommes en 2010, j'intègre donc la Commission Permanente de l'UJA sous la présidence de Yannick Sala qui encourage ma candidature. L'année d'après, Dominique Piau me fait suffisamment confiance pour me proposer d'animer avec Emilie Chandler la commission conditions d'exercice où nous avons travaillé sur les questions de domiciliation. Parallèlement, Alexandra Perquin me pousse à découvrir la FNUJA, c'est Romain Carayol qui en est alors le dynamique Président! Il avait un crédo que je trouve essentiel: le maillage territorial. Je le trouve essentiel car c'est le nombre des UJA adhérentes et cette puissante émulation collective, riche de toutes leurs contributions qui fait la force de notre fédération. Et je suis d'ailleurs très heureuse de voir certaines UJA revenir et réadhérer à la « fédé ». C'est donc des Alexandra Perquin, des Valentine Coudert, des Olivier Bureth et des Nicolas Randriamaro, qui fréquente de temps à autre la Revue de Paris, qui me poussent à aller aux comités parisiens de la fédé. On me dit que c'est le samedi matin et que parfois c'est décentralisé en province lors de week-ends très sympas. N'étant pas trop du matin, et ayant le goût du voyage, j'opte d'abord pour l'option comité décentralisé. Alors, n'y voyez là aucune provocation de ma part mais il se trouve que mon premier comité était à Bayonne en 2010.... Je garde un souvenir mémorable de la soirée Peña des arènes de Bayonne que je découvrais pour la première fois, sous la flotte car Romain Carayol pratique aussi une sorte de danse de la pluie redoutablement efficace. [D'ailleurs tout le congrès te remercie Romain de t'être abstenu pendant le congrès!]. Depuis ce comité décentralisé, je n'en ai manqué quasiment aucun. J'ai commencé à venir le samedi matin de temps à autre. Et le manque de sommeil ne rivalise plus jamais avec la perspective de vous retrouver tous les mois, le samedi matin. Alexandra Perquin, encore elle, me pousse et me destine sous sa présidence de l'UJA de Paris à intégrer le bureau de la FNUJA et à faire plus ample connaissance avec la « fédé ».

J'assiste alors à mon tout premier congrès à Aix en Provence, c'est fou comme le hasard fait les choses... Sous la pluie évidemment. Romain est encore Président de la « fédé ». J'y croise le sémillant et impressionnant Stéphane Dhonte. Jan Marc Ferly me pousse à aller discuter avec le prochain président de notre belle fédération. Il m'accueille avec son sourire et son regard de renard. Il se demande sans doute d'où je débarque. Il sait que je vais probablement intégrer son bureau et me tient en guise de salut un propos que je n'oublierai jamais : « Aminata, je n'ai rien d'autre à offrir que du sang, de la peine, des larmes et de la sueur... » C'est Véridique! Je me suis dit : « Bienvenue Aminata...! » Mais Stéphane ne savait pas que je venais d'une famille de guerriers africains habitués au dur labeur des champs. Je crois qu'il garde un bon souvenir de cette année de bureau. Et moi aussi. Son énergie et sa détermination font de lui un modèle pour moi à la « fédé ». Et finalement, malgré ses promesses fracassantes, il a été le plus bienveillant des présidents. Il veillait à demander l'avis de chacun. Peu importe leur expérience, leur ancienneté. Chaque avis valait la peine d'être entendu. Et même le mien. Cette considération qu'il a pour les autres, pour tout le monde, m'inspire beaucoup. Je ne le lui ai jamais dit mais il est pour beaucoup responsable de ma présence devant vous aujourd'hui. Depuis cette année de bureau, je me suis ouvert l'esprit à une culture musicale différente grâce aux « blind test » de Roland Rodriguez, Matthieu Dulucq, Caroline Luche-Rocchia, Yannick Sala et Anne-Lise Lebreton. (N'oubliez pas que je viens des quartiers populaires de Vitry sur Seine et on n'y écoute pas beaucoup du Enrico Macias et autre chanteurs de variété française...) Pendant cette année de bureau je m'occupe du Jeunes Avocats Magazine et accompagne la passionnante campagne CNB de 2011. La FNUJA est alors armée du slogan suggéré par Jean Baptiste Gavignet : « Agitateur de CNB! » Je trouve qu'il nous va bien et nos élus au CNB, Joanna (Touati), Maria (Bonon), Marie (Dutat), Matthieu (Dulucq), Roland (Rodriguez), Sébastien (Bracq), Leila (Hamzaoui), Valentine (Coudert), Florent (Loyseau de Grandmaison), Massimo (Bucalossi), Dominique (Piau), Richard (Sédillot),

ne manquent jamais de le démontrer.

Je pense qu'on peut les applaudir.

Depuis cette année de bureau sous la présidence de Stéphane Dhonte, je n'arrive plus à me passer de la FNUJA, et s'il m'est arrivé de la quitter pour vivre quelques aventures parisiennes, je n'ai jamais été bien loin et lui ai toujours été fidèle.

Je suis restée deux années au Bureau avant de revenir à Paris, où je me suis occupée de la Commission Action Syndicale et Associative sous la Présidence de Leila Hamzaoui, notre « furax » parisienne remontée à block contre la CNBF ! Nous lançons sous sa présidence à l'UJA de Paris un riche programme de formations et notamment les fameux « premiers dossiers de » qui feront d'ailleurs des petits dans plusieurs UJA de la « fédé ». Nous lançons aussi une action de solidarité à destination de nos confrères africains grâce à laquelle l'UJA en partenariat avec la « fédé » enverra des centaines d'ouvrages juridiques à destination des confrères africains de la Fédération Africaines des Associations et Unions de Jeunes Avocats (la FA-UJA).

Vous n'imaginez pas à quel point ils vous en sont reconnaissants.

Et puis Valence Borgia, Ma présidente parisienne, suscite ma candidature pour devenir sa Première Vice-Présidente à Paris. J'en suis d'autant plus touchée que j'ai une grande admiration pour sa bienveillance, son intelligence et son combat féministe.

L'UJA de Paris me fait ensuite l'honneur de me porter à sa tête. J'ai essayé de toute mon énergie de mériter cette confiance. Avec ma commission permanente et une équipe de choc, Thomas Charat que vous connaissez bien, Laetitia Marchand, Maxime Eppler, Julien Brochot et Sébastien Blondon, nous donnons tout ce que nous avons pour être sur tous les fronts : ceux de l'AJ, du secret professionnel, des droits de la défense et des libertés publiques...

Je peux aussi pendant cette année compter sur l'aide précieuse et les conseils de piliers de l'UJA tels que Marie-Aimée Peyron, Brunot Marguet, Olivier Guilbaud, Elodie Mulon, Valentine Coudert, Alexandra Perquin, Annabel Boccara et bien d'autres. Et je pense aussi à Anne-Laure Casado et Sarajoan Hamou qui ont dirigé d'une main de maître la campagne de mes candidats au Conseil de l'Ordre : Pierre Hoffman et Alexandra Perquin.

Je vous l'ai dit, pendant cette aventure parisienne, je n'ai jamais été bien loin de la « fédé ».

Je n'ai jamais pu la quitter car j'aime toujours autant partir à la découverte de régions où je n'aurais jamais eu l'idée de mettre les pieds.

De mon point de vue de banlieusarde, de parisienne et

d'africaine, ce sont autant de destinations exotiques que j'ai aimé découvrir : Juan les pins, Bastia, Bordeaux, Nancy, et même Chartres...

J'aime aller à la rencontre de confrères qui sont heureux de nous recevoir et qui ont le sens de l'hospitalité.

J'aime l'impertinence de nos Revues des Revues et notre âme d'artistes engagés.

Je ne me remets toujours pas du rire provoqué par la chanson d'Olivier Charles sur le « Psychiatre-Expert ». Moment mémorable.

Je suis toujours autant impressionnée par cette faculté que nous avons de guerroyer en Assemblée Générale avant de faire la fête ensemble le soir même, toutes querelles oubliées.

J'adore nos débats et réflexions sur les enjeux et l'avenir de notre profession, cette confrontation d'idées, de celles qui grandissent et font mûrir.

J'aime la sagesse de nos « belles-mères », de nos Stéphane Lallement, Janine Bariani, Eric Azoulay, Bruno Marguet, Loïc Dusseau, David Gordon Krief...

J'aime mes échanges avec les membres d'honneur : Estelle Fournier, Aurélie Berthet, Katy Cissé, Richard Sédillot, Jan-Marc Ferly, Grégoire Niango, Christophe Thevenet, Dominique Bréard, Dominique Piau...

J'aime notre âme rebelle mais prospective et constructive, notre appétence pour le renouvellement, notre esprit non partisan en politique qui laisse de la place à tout le monde, à toutes les idées.

Et finalement, la « fédé » m'aura fait découvrir la France, ses spécialités régionales, ses richesses, ses pratiques diverses et variées en termes de nombre de bises et de sens de la bise... Je vous avoue que je ne m'y retrouve toujours pas !

Paradoxalement, la « fédé » m'aura aussi fait découvrir l'Afrique, terre avec laquelle j'ai une affinité particulière, viscérale.

Avant la « fédé », je n'avais, en Afrique noire, foulé que sol du Mali. Et la « fédé » m'aura permis de rencontrer la FA-UJA et ses dynamiques et courageuses UJA, dont nous avons beaucoup à apprendre, et qui rencontrent les mêmes problématiques que les nôtres, des problématiques plus dures parfois, touchant aux libertés fondamentales.

Elles se battent pour que leur UJA puissent voir le jour, je pense aux jeunes avocats gabonais dont le Bâtonnier entrave encore aujourd'hui la création de leur UJA.

Elles se battent même parfois pour que les collaborateurs puissent tout simplement toucher une rétrocession d'honoraires fixe. Je pense à l'UJA de Mbuji Mayi en RDC.

Elles se battent aussi pour que le contrat de collaboration

puisse être la norme dans tous les Barreaux africains.

Et je sais que notre partenariat avec la FA-UJA lancé par Olivier Bureth y aura largement contribué; je suis très heureuse d'y avoir moi même contribué lors de la Conférence Internationale des Barreaux d'Abidjan; Matthieu Dulucq était également présent à ce moment précieux où nous avons avec la FA-UJA élaboré le modèle de contrat de collaboration qui est désormais la norme en Afrique francophone.

C'est Roland Rodriguez qui m'aura fait ce sublime cadeau en me confiant la délégation des relations avec nos confrères africains. Ils sont présents à ce congrès. Je voudrais vous dire que je suis heureuse de vous connaître et de vous compter parmi mes amis.

Tous ces voyages en France ou ailleurs, m'auront ouvert l'esprit, ils me nourrissent encore beaucoup aujourd'hui.

Je crois que je vous ai dit beaucoup de choses de moi à présent et que vous êtes suffisamment éclairés pour décider de si oui ou non je mérite vos suffrages et votre confiance pour assumer la responsabilité de Première Vice-Présidente de la FNUJA.

Je voudrais dire un petit mot de vous avant de laisser la place au discours que vous attendez tous, celui qui dessinera notre avenir pour l'année à venir.

Je suis aussi très impatiente et optimiste à l'idée de l'entendre.

Je voudrais vous dire que j'ai bien conscience que ce sont les UJA qui font l'âme et la force de la FNUJA. Je mets beaucoup d'espoir en vous pour les échéances à venir.

Il se profile cette année une campagne au CNB. Le défi sera grand et important.

La FNUJA et sa future présidente auront besoin de vous.

Je tiens aussi à assurer à celle qui sera très vraisemblablement MA Présidente, de mon soutien indéfectible et de ma loyauté. Loyauté, c'est d'ailleurs la signification de mon prénom, qui vient de l'arabe « Amine ». Ce n'est pas pour rien que mon père me l'a donné. Et j'essaie toujours de lui faire honneur.

Et Alexandra (Boisramé), j'ai la forte intuition que toute ton équipe, s'ils sont élus ou réélus, et dont j'ai eu la chance de découvrir ou redécouvrir certains des membres cette année au bureau, saura également y faire honneur.

Je pense à vous Jean-Baptiste (Blanc), Sandrine (Vara), Catheline (Modat), Emilie (Le Maout), Simon (Warynski), Damien (Stalder). A Boris (Rosenthal) et Caroline (Herry) aussi.

Mon dernier mot sera pour toi Emilie (Chandler), notre Présidente. Je voulais te dire que j'admire ta force et ta détermination. Rien ne te paraît insurmontable et j'admire

la résilience dont tu sais faire preuve.

Je te souhaite de belles nouvelles aventures.

Je vous remercie de m'avoir écoutée, les amis, et à nous aussi, je vous souhaite une très belle aventure!

Et en vérité, je sens déjà que l'aventure sera belle!

MOTION JUSTICE PRÉDICTIVE

La FNUJA, réunie en Congrès à BASTIA, du 24 au 27 mai 2017,

CONNAISSANCE prise des premières expérimentations sur la justice prédictive organisées par l'Ordre des Avocats de LILLE d'une part et les Cours d'Appel de DOUAI et de RENNES d'autre part ;

CONSTATE le potentiel de la justice prédictive permettant notamment la mise en valeur des mesures amiables de résolution des litiges ;

RAPPELLE toutefois que la justice prédictive doit rester un outil et ne doit pas remplacer l'avocat ou le magistrat ;

RÉAFFIRME la nécessité d'être correctement formé à l'utilisation de cet outil, y compris pour les magistrats ;

RELÈVE que la justesse des prédictions repose sur deux facteurs : la quantité et la qualité des données ;

CONSTATE que cette recherche de qualité impose que les décisions ne soient pas anonymisées ;

RAPPELLE la distinction légale entre l'anonymisation et la simple suppression de l'identité qui ne protège pas du risque de ré-identification, prévue par le Code de Justice Administrative et le Code de l'Organisation Judiciaire ;

INVITE le Conseil National des Barreaux à se saisir du sujet afin d'organiser la gouvernance des données et des algorithmes utilisés par les sociétés commerciales qui y auraient accès, et de permettre aux avocats l'accès aux données brutes ;

RESTERA vigilante quant aux dérives possibles notamment de dépersonnalisation des décisions, de conformisme juridictionnel et d'impartialité des algorithmes ;

MOTION EXCLUSIVITÉ D'EXERCICE

La FNUJA réunie en Congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

CONNAISSANCE PRISE du décret n°2016-878 du 29 juin 2016 qui a amorcé dans le cadre des sociétés d'exercice libéral la fin de l'exclusivité d'exercice ;

RAPPELLE cependant que la légalité du décret n°2016-878 du 29 juin 2016, pris en application de la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 est aujourd'hui contestée ;

CONSIDERE que la rédaction actuelle des articles 7 et 87 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971, issue de l'Ordonnance n°2016-394 du 31 mars 2016, n'est pas satisfaisante :

REGRETTE que la pluralité d'exercice ne soit pas compatible avec le fonctionnement actuel du système e-barreau, puisqu'à ce jour, ce système ne permet pas le rattachement de l'avocat à plusieurs structures d'exercice ;

DEPLORE qu'en l'absence de texte clair, non sujet à interprétation, la pluralité d'exercice constitue une source d'insécurité juridique pour les confrères qui se verraient invalider leurs actes du fait d'une pluralité d'exercice non autorisée ;

CONSIDERE qu'en l'état actuel, cette rédaction crée une discrimination selon les modes d'exercice et porte atteinte à l'affectio societatis qui existe au sein des structures ayant la personnalité morale,

EST EN CONSEQUENCE FAVORABLE à la modification des articles 7 et 87 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 proposée par la Commission des règles et usages du Conseil National des Barreaux telle que rapportée ci-après :

- Article 7 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 :

« L'avocat peut exercer sa profession soit à titre individuel, soit au sein d'une association dont la responsabilité des membres peut être, dans des conditions définies par décret, limitée aux membres de l'association ayant accompli l'acte *professionnel en cause, soit au sein d'entités dotées de la personnalité morale, à l'exception des formes juridiques qui confèrent à leurs associés la qualité de commerçant, soit en qualité de salarié ou de collaborateur libéral d'un avocat ou d'une association ou société d'avocats. Il peut également être membre d'un groupement d'intérêt économique ou d'un groupement européen d'intérêt économique.*

Un cumul de ces modes d'exercice est possible.

Sans préjudice des dispositions du présent article, l'avocat peut exercer sa profession en qualité de collaborateur libéral d'un avocat selon les modalités prévues par l'article 18 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises. (...) ».

- Article 87 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 :

« *L'avocat inscrit sous son titre professionnel d'origine peut exercer selon les modalités prévues aux articles 7 et 8.*

Il peut également, après en avoir informé le conseil de l'ordre qui a procédé à son inscription, exercer au sein ou au nom d'un ou de plusieurs groupements d'exercice régi par le droit de l'Etat membre où le titre a été acquis (...) »

AFFIRME, en tout état de cause, qu'elle est en faveur d'une évolution raisonnée et maîtrisée de la règle relative à l'exclusivité d'exercice tout en permettant de garantir le respect des principes essentiels et des règles de la profession d'avocat ;

MOTION PILOTAGE DE CARRIÈRE

La FNUJA réunie en Congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

RAPPELLE son attachement à la dimension entrepreneuriale du métier d'avocat et à un plein exercice dès l'entrée dans la profession ;

CONSTATE que la demande de prestations juridiques s'intègre dans le marché des prestations de service et que les avocats, en premier lieu les jeunes avocats, doivent impérativement adapter leurs offres de service aux attentes de leurs clients ;

OBSERVE l'apparition de nouveaux outils permettant l'essor de l'activité, notamment liés aux nouvelles technologies tels que la justice prédictive et à l'émergence de prestataires de conseils au service du développement des cabinets ;

CONSIDERE que ces mutations doivent être perçues comme autant d'opportunités pour l'avocat ;

ESTIME que l'avocat doit s'en saisir pour le développement et l'optimisation de son cabinet ;

REGRETTE cependant un manque d'information mise à la disposition des avocats sur les différents outils de pilotage de carrière ;

SOUHAITE que soit offerte la possibilité au collaborateur libéral de pouvoir s'associer dans une structure et apprécier la viabilité de son projet pendant une période probatoire, sous réserve de l'évolution de l'exclusivité d'exercice.

APPELLE les avocats à se saisir de ces différents outils, pour piloter leur carrière, développer leur activité et proposer des prestations adaptées aux attentes du client ;

INVITE les ordres et les centres de formation à former et informer les confrères sur ces outils et les accompagner dans le pilotage de leur carrière.

MOTION FORMATION INITIALE

La FNUJA, réunie en congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017, **RAPPELLE** sa doctrine selon laquelle :

- « La FNUJA considère que l'école doit permettre à l'élève avocat d'acquérir les connaissances pratiques nécessaires à l'exercice de la profession, les connaissances théoriques relevant du cursus universitaire »

- « La FNUJA considère qu'il est impératif de parvenir à l'unification de la formation en créant une grande école nationale du barreau avec des démembrements régionaux sous l'égide et le contrôle du CNB »

DEPLORE que la formation initiale de l'élève avocat connaisse toujours de grandes disparités selon les EDA, tant au niveau des programmes que de la qualité des enseignements, et ce malgré les différentes réformes entreprises,

CONSTATE les difficultés de financement de ladite formation,

APPELLE DE SES VŒUX :

- davantage d'uniformisation du socle commun des programmes des EDA et une exigence de qualification et de formation minimale des enseignants,

- une plus grande transparence des EDA sur la gestion de leurs ressources, à commencer par donner une voix délibérative aux représentants du CNB dans les conseils d'administration des EDA, ainsi qu'à une mutualisation des coûts,

REAFFIRME la nécessité de la mise en place du contrat de professionnalisation, lequel permet à l'élève-avocat de bénéficier d'une formation en alternance à l'efficacité reconnue ainsi que d'une rémunération pendant toute la durée de sa formation,

INVITE le CNB, les responsables des EDA et les organismes techniques à entamer une véritable refonte du système de la formation initiale visant à en optimiser le coût et à en augmenter l'aspect professionnalisant.

MOTION PERTE DE COLLABORATION

La FNUJA, réunie en congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

CONSTATE que la mise en place de la garantie perte de collaboration sous la forme d'une assurance collective à adhésion individuelle facultative n'est pas économiquement viable,

Qu'en effet, le rapport sinistre à prime est à ce jour de 400 %, ce qui conduit à une augmentation significative des primes de souscription et à une diminution des garanties offertes se manifestant notamment par l'allongement du délai de carence,

CONSIDERE que la précarité de la collaboration libérale nécessite une prise en charge assurantielle de ce risque et que seule une mutualisation peut en garantir l'équilibre financier.

En conséquence,

ENCOURAGE les ordres à souscrire collectivement un contrat garantie perte de collaboration pour l'ensemble des collaborateurs du barreau.

MOTION CLINIQUES JURIDIQUES

La FNUJA, réunie en Congrès à BASTIA, du 24 au 27 mai 2017,

CONSTATE, depuis 2007, la création de nombreuses cliniques juridiques, au sein des universités, des facultés, des instituts et des écoles d'avocats, dont les objectifs sont :

- de compléter la formation théorique des étudiants en droit par une mise en pratique ;
- d'offrir des informations et des consultations juridiques aux justiciables

SE REJOINT de la vocation sociale de certaines cliniques juridiques et de la professionnalisation des études de droit,

S'INQUIETE toutefois de la concurrence qui peut être faite à l'activité de conseil des avocats,

RAPPELLE que, par les règles déontologiques de sa profession, l'avocat est le seul à pouvoir garantir au justiciable, outre sa compétence, le secret et la responsabilité professionnelle,

CONSIDERE que les cliniques juridiques constituent une opportunité pour les avocats de valoriser leur fonction sociale, leur accessibilité au justiciable et de préparer les étudiants à une entrée éventuelle dans la profession ;

En conséquence,

APPELLE le CNB et les ordres :

- à veiller au respect par les cliniques juridiques de la loi du 31 Décembre 1971 quant à la gratuité, au respect du secret professionnel, à l'absence de publicité et de démarchage ;
- à conclure des partenariats avec les cliniques prévoyant une charte de bonne conduite, de nature à garantir au justiciable, sous le contrôle systématique d'avocats, la qualité des informations et consultations données ainsi que le respect de la confidentialité ;
- à valider l'intervention des avocats dans les cliniques juridiques au titre de la formation continue

MOTION INDÉPENDANCE DES AVOCATS

La FNUJA, réunie en Congrès à BASTIA, du 24 au 26 mai 2017,

RAPPELLE qu'un assuré bénéficiant d'une protection juridique doit être assisté ou représenté par un avocat lorsque son assureur ou lui-même est informé de ce que la partie adverse est défendue dans les mêmes conditions ;

RAPPELLE que même assuré, un justiciable dispose d'une liberté de choisir son avocat ;

RAPPELLE que la profession d'avocat est une profession indépendante quel que soit son mode d'exercice et quel que soit le type de relations entretenues avec les sociétés d'assurance de protection juridique ;

RAPPELLE que de l'indépendance découle le secret professionnel dont les avocats sont les gardiens au seul bénéfice des justiciables ;

RAPPELLE que le secret professionnel de l'avocat est d'ordre public. Il est général, absolu et illimité dans le temps. A ce titre, l'avocat ne doit commettre, en toute matière, aucune divulgation contrevenant au secret professionnel ;

RAPPELLE que les avocats sont soumis à une obligation déontologique de compétence pour laquelle ils engagent leur responsabilité justifiant qu'ils soient seuls maîtres de la défense des intérêts de leurs clients ;

CONSTATE toutefois, que les sociétés d'assurances de protection juridique s'autorisent de manière croissante, insistante et sans fondement légal à exiger que les avocats leur communiquent des actes et pièces couverts par le secret professionnel pour décider de participer au règlement des sinistres ;

DENONCE cette ingérence qui constitue une pratique abusive dès lors qu'elle compromet les garanties que les justiciables attendent de leur avocat ;

EXIGE la création d'un nouvel article L. 127-5-2 du code des assurances prévoyant que :

« l'assureur de protection juridique ne peut solliciter des avocats la communication de tout élément couvert par le secret professionnel ».

MOTION DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

La FNUJA, réunie en congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

RAPPELLE que le nouvel article 229 du code civil prévoit dorénavant que les époux, qui s'entendent tant sur le principe que les effets de leur divorce, peuvent y consentir par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire ;

DEPLORE que le législateur ait fait du dépôt au rang des minutes du notaire la condition de la force exécutoire ;

REGRETTE que la confiance légitimement accordée à la profession d'avocat trouve ses limites dans cet enregistrement notarié ;

DEPLORE que cette nouvelle procédure ne permette pas une libre circulation des actes de divorce par consentement mutuel dans l'Union Européenne ;

REGRETTE que ce nouvel acte de divorce par consentement mutuel ne soit pas reconnu dans l'ensemble des pays, empêchant notamment la transcription du divorce sur l'acte de mariage étranger ;

REGRETTE que l'article 509-3 du code civil ne prévoit pas la délivrance par le notaire du certificat exécutoire prévu par le règlement 4-2009 sur les obligations alimentaires ;

DEMANDE que la force exécutoire soit conférée aux conventions de divorce conclues sous la forme d'un acte sous signature privée contresigné par avocats ;

PROPOSE que, dans l'hypothèse où la convention de divorce par consentement mutuel exige une reconnaissance à l'étranger, les parties aient la possibilité de solliciter une homologation judiciaire de la convention par acte sous signature privée contresigné par avocats, sans comparution.

MOTION INTERNATIONALE SUR LA PLACE DES JEUNES AVOCATS DANS LES BARREAUX AFRICAINS

La FNUJA et FAUJA, réunies en congrès à BASTIA, du 24 au 27 mai 2017,

RAPPELLENT que les jeunes avocats sont compétents, prospectifs et constituent une force de proposition pour leurs Barreaux ;

CONSIDERENT que les jeunes avocats, qui représentent une proportion de plus en plus importante de la profession, ont vocation à être représentés au sein des Conseils de l'Ordre de leurs Barreaux ;

DEPLORENT la tendance actuelle de certains Barreaux à durcir, pour les jeunes avocats, les conditions d'éligibilité au Conseil de l'ordre ou au Bâtonnat, en allongeant considérablement la durée d'ancienneté d'inscription au Barreau requise pour se porter candidat à de tels mandats ;

INVITENT, en conséquence, les Barreaux à définir des critères d'éligibilité aux élections au Conseil de l'Ordre et au Bâtonnat qui n'excluent pas les jeunes avocats, afin de permettre une meilleure représentativité de la profession au sein des Ordres et à faciliter une respiration démocratique de ceux-ci.

MOTION STATUT SOCIAL DES DÉTENUÉS

La FNUJA, réunie en Congrès à BASTIA, du 24 au 27 mai 2017,

RAPPELLE que la possibilité de travailler constitue pour les personnes détenues une étape indispensable à la réinsertion sociale et la prévention de la récidive ;

CONSTATE que le statut social des personnes détenues doit résulter de la loi, s'agissant de droits et libertés constitutionnellement garantis, et non de dispositions réglementaires telles que celles du Code de procédure pénale ;

REGRETTE que le droit au travail reconnu par l'article 717-3, al. 2, du Code de procédure pénale, ne soit pas mis en œuvre de manière effective ;

DÉPLORE que les dispositions régissant le travail des personnes détenues présentent des carences inacceptables, notamment en termes de rémunération, repos hebdomadaire, durée du travail, cas de maladie ou d'accident, retraite, prévoyance, représentation des travailleurs, contrôle effectif des conditions de travail ;

APPELLE les pouvoirs publics et le législateur à l'adoption d'une loi de nature à remédier à ces carences, et notamment,

- par une revalorisation substantielle des rémunérations permettant, entre autres, l'amélioration de la condition matérielle et la protection sociale du détenu et sa contribution à l'indemnisation des victimes ;
- par un encadrement de la durée du travail et l'octroi de jours de congé ;
- par l'octroi d'un revenu de remplacement en cas d'accident ou de maladie ;
- par une représentation des travailleurs détenus leur permettant de défendre leurs conditions de travail ;
- par une amélioration des droits à la retraite et à la prévoyance ;
- par un contrôle obligatoire et régulier de l'inspection du travail ; et à prendre toutes dispositions matérielles et budgétaires pour la mise en œuvre, dans des conditions satisfaisantes, du travail des personnes détenues dans tous les établissements pénitentiaires.

MOTION RELATIONS AVOCATS-MAGISTRATS

La FNUJA réunie en Congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

CONNAISSANCE PRISE du rapport du groupe de travail de la Chancellerie relatif à la protection des magistrats du 28 juin 2016,

RAPPELLE le communiqué de presse de la FNUJA du 7 juillet 2016 intitulé « *le respect impératif de l'avocat par les magistrats, préalable inconditionnel à la défense du justiciable* »

RAPPELLE que les avocats et les magistrats participent ensemble à l'œuvre de justice,

CONSTATE que des difficultés persistent entre les deux professions dont il résulte une restriction d'accès à certaines juridictions ainsi qu'une atteinte à l'exercice professionnel de l'avocat,

PREND ACTE des inquiétudes sécuritaires des magistrats dans un contexte d'état d'urgence,

PREND ACTE des difficultés liées au manque de moyens matériels, financiers et humains avec lesquelles les magistrats doivent composer,

DEPLORE cependant que les avocats subissent les conséquences de cette situation et soient notamment associés à l'existence d'un risque sécuritaire ayant pour conséquence la restriction de l'accès à certaines juridictions,

DEPLORE également les restrictions à l'exercice professionnel de l'avocat allant d'un accès insuffisant à la procédure jusqu'à la limitation du temps de plaidoirie voire son interdiction,

S'INQUIETE du sentiment de défiance s'instaurant entre les deux professions et du développement des procédures dites « *silencieuses* », éloignant davantage l'avocat du magistrat ;

SE FELICITE du rapprochement initié avec l'Association des Jeunes Magistrats en vue de rétablir un dialogue direct, permanent et serein entre les barreaux et leurs juridictions ;

ENCOURAGE le développement de formations communes ;

APPELLE DE SES VŒUX l'ensemble des avocats et magistrats à poursuivre ces échanges tant au niveau local que national.

MOTION RELATIONS AVOCATS-SERVICES D'ENQUÊTE

La FNUJA, réunie en Congrès à BASTIA, du 24 au 27 mai 2017,

RAPPELLE que l'avocat est un partenaire de Justice,

QUE son intervention contribue à ce service public,

QUE l'avocat est l'un des garants des libertés fondamentales du justiciable,

CONSTATE cependant que des tensions existent avec certains services d'enquête lors de l'intervention de l'avocat en garde à vue ou en retenue,

DEPLORE que certains lieux de garde à vue et de retenue soient dépourvus de local d'entretien garantissant la confidentialité des échanges et la sécurité des avocats,

DEPLORE que certains enquêteurs entravent la bonne exécution de la mission de l'avocat notamment :

- en dissuadant les personnes gardées à vue ou retenues de recourir à l'avocat,
- en ne communiquant pas le procès-verbal de notification des droits,
- en refusant de prendre les observations de l'avocat,
- en ne respectant pas le délai légal de 2 heures d'attente à partir de l'avis à avocat pour commencer l'audition,
- en refusant de tamponner les formulaires cerfa d'intervention,

CONDAMNE toutes ces pratiques qui portent nécessairement atteinte aux droits fondamentaux du justiciable et à l'exercice professionnel de l'avocat,

APPELLE à l'instauration d'un véritable dialogue entre les avocats et les services d'enquête afin que chacun puisse exercer sa profession dans le respect des exigences légales et de la courtoisie professionnelle,

INVITE le Ministère de l'Intérieur et les Barreaux à se saisir immédiatement de cette problématique.

Retour en images sur le 74^e Congrès de la FNUJA à Bastia



CONGRÈS





ADAPPS le logiciel avocat



ADAPPS intègre une véritable gestion électronique de documents communicante accessible depuis tous les équipements mobiles et fixes actuels que ce soit sous Linux, Android, Mac et Windows.

ADAPPS gère :

Contacts - Agendas - Dossiers - Mails
E-barreau - Bibles - Appels téléphoniques
Porte-documents - Financiers - Facturation

ADAPPS :

Une architecture logicielle et matérielle originale adaptée à la technologie actuelle et future.

Nomade
et
Intuitif

04 67 56 95 80

www.adwin.fr

contact.com@adwin.fr